JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

1793.

Tome second.

1. MAI 1793.

Neque te ut miretur turba, laborei,
Contentus paucis lectoribus. Hor. Sat. 10, l. 1.

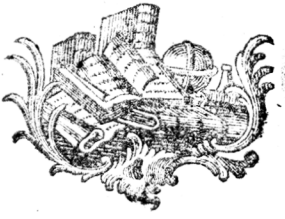

BIBLIOTHEQUE ROYALE

A MAESTRICHT,
Chez FRANÇOIS CAVELIER, Imprimeur-Libraire, sur le Vrythof.
Et se trouve à LIEGE,
Chez J. F. BASSOMPIERRE, Imprimeur, Libraire, vis-à-vis Ste. Catherine.

JOURNAL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

1. Mai 1793.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Discours sur la délivrance de la ville de Maestricht.

Quis enim vidit, quis audivit umquam nostris casibus similia ? Quotidiè civitatem nostram cum suis habitatoribus funditùs tollendam esse suspicabamur; sed cùm diabolus navigium submergere sperabat, tunc puram Deus reddidit tranquillitatem. *S. Chrys.* Hom. ad Pop. Antioch.

A Maestricht de l'imprimerie de P. L. Lekens. Et se trouve chez les principaux libraires des Pays-Bas. 1793 in-8vo de 32 pages.

L'ÉPIGRAPHE placée dans le titre de cette brochure, décele tant de choix & de justesse, qu'on se prévient déjà pour l'auteur. Celle

qui est à la tête du Discours, & qui en présente toute la substance, n'est pas moins heureusement assortie aux circonstances. *Ecce ego immittam ei spiritum, & audiet nuntium & revertetur in terram suam. Per viam quâ venit revertetur. Civitatem hanc non ingredietur, dicit Dominus.* „ Je vais lui „ envoyer un certain esprit, il apprendra une „ nouvelle après laquelle il s'enfuira dans son „ pays. Il retournera par le même chemin, „ par lequel il est venu, & il n'entrera point „ dans cette ville „. L'orateur fait d'abord un parallele du siege de Jérusalem par Sennacherib & de sa délivrance, avec le siege & la délivrance de Maestricht : parallele qui présente des rapports si multipliés, qu'on ne les rapproche pas sans quelque étonnement. Après quoi il reprend de la sorte. „ Est-ce un trait „ de l'Histoire Sainte que je vous rapporte, „ M. F., ou plutôt n'est-ce pas le récit exact „ de ce qui vient d'arriver sous nos yeux. „ Cette ville investie depuis long-tems, atta- „ quée ensuite par des troupes de furieux avec „ un acharnement sans exemple, l'insolence „ de l'envoyé qui vient sommer le gouver- „ neur de la rendre, la jactance & les me- „ naces d'une soldatesque enivrée du sang „ des martyrs & de son roi, ses imprécations „ & ses blasphemes, les manœuvres employées „ pour séduire cette ville & y exciter des „ révoltes, des écrits incendiaires traduits en „ langue du pays, adroitement semés; un „ peuple incorruptible & religieux, n'atten- „ dant son salut que de Dieu, rassemblé nuit

IV. Reg. 19.

Isai. 37. IV. Reg. 19.

„ & jour au pied des autels, conjurant l'o-
„ rage qui tonne sur sa tête par ses prieres
„ & par ses larmes : tous les rapports entre
„ ces deux événemens sont d'une ressemblance
„ parfaite, & ce qui y met le dernier trait,
„ c'est qu'ici comme à Jérusalem, la nou-
„ velle de la marche d'un prince victorieux,
„ répand la terreur parmi les assiégeans qui
„ ne songent plus qu'à fuir, & à l'instant le
„ calme & le bonheur sont rendus à cette
„ ville. „

Le tableau que l'auteur fait de la révolution françoise, l'idée exacte qu'il donne de l'esprit qui l'anime & la dirige, qui selon la remarque de M. Burcke & des observateurs les plus impartiaux, même du général Dumourier, est le pur athéisme, ne laisse plus aucun doute sur la question, *si une société d'athées peut subsister*. L'assertion négative, sur laquelle Bayle a vainement tâché de répandre des doutes, est maintenant démontrée par le fait (*a*). La France

(*a*) Matiere discutée dans le *Catéch. Philos.* t. 1. n. 124. — Dern. Journal, pag. 599 — Voltaire, homme non suspect quand il s'agit de juger l'impiété, & que les athées de Paris ont divinisé, a dit : „ Si le monde étoit gouverné par des athées, „ il vaudroit autant être sous l'empire immédiat „ de ces êtres infernaux qu'on nous peint comme „ acharnés contre leurs victimes „ (*Homélie sur l'athéisme*). Eh bien, cette affreuse image de l'enfer la voilà réalisée, & cela de l'aveu d'un autre homme, moins fameux, mais que l'impiété a toujours trouvé également patrocinant. „ Quoi de plus „ exécrable, dit-il, que de se déclarer *pouvoir-ré-* „ *volutionnaire*, c'est-à-dire, d'annoncer à tous les Courier du Bas-Rhin, n. 97.

régie par l'athéisme, non-seulement se démolit elle-même, mais détruit tous les pays, peuples & villes qu'elle peut atteindre par ses armes ou par ses maximes. „ La Religion se jetta „ en vain au devant du torrent, il rompit „ toutes les digues; il avoit pénétré dans les „ cours, il inonda bientôt la capitale, se dé- „ borda dans les provinces, reflua jusques dans „ les campagnes les plus ignorées, passa d'un „ royaume dans un autre, & la plaie de „ l'incrédulité fut presque aussi étendue que „ le genre humain. Vous laissez reposer vo- „ tre justice, Providence éternelle, & un vil „ troupeau d'hommes sans mœurs & sans foi „ se fait un droit contre vous du bienfait de „ votre longue patience; mais le moment „ marqué par votre sagesse est arrivé; le peu- „ ple qui a tendu le piege de l'incrédulité „ devant les autres peuples, y va tomber lui-

---

„ peuples de l'Europe qu'on a entrepris de les „ plonger, bongré malgré dans les horreurs de „ l'anarchie, & de déchaîner tous les gueux, tous „ les scélérats contre les honnêtes-gens & les pro- „ priétaires, pour les voler, les dépouiller & les „ exterminer plus facilement? Tous les sens se „ révoltent, on frémit d'horreur lorsqu'on songe „ à l'idée abominable de transformer tout un peu- „ ple nombreux en une bande de *voleurs* & de „ *brigands*, réguliérement organisée; & aux con- „ séquences effroyables qui pouvoient résulter d'un „ projet qui semble avoir été conçu par les puis- „ sances infernales, dans le plus violent accès „ de leur rage contre l'espece humaine, & de leur „ jalouse fureur contre son bonheur & sa tran- „ quillité. „

» même le premier : ſon châtiment portera » des caracteres ſi viſibles de votre vengeance, » que les plus impies le reconnoîtront & qu'ils » ſécheront de frayeur, en voyant que rien » ne peut les ſouſtraire à votre puiſſante main. » A l'aide des principes que la philoſophie » ſemoit depuis long-tems parmi nous, une » aſſemblée d'athées eſt parvenue à uſurper » l'autorité ſouveraine. Les ravages, les meur- » tres, les proſcriptions, les injuſtices, les » ſacrileges ont marqué toutes les heures de » ſon regne. Quatre années de forfaits, de » ſéductions & de terreur l'ont affermi, & » c'eſt par une tentative malheureuſe que les » puiſſances de l'Europe apprennent, pour la » premiere fois, qu'elle en eſt une elle-même » & d'autant plus à craindre, qu'elle a uni à » ſa cauſe tous les vices & tous les intérêts. » Cependant le monſtre, après avoir immolé » à ſa rage contre un roi, dreſſe fiérement » ſes mille têtes contre tous les gouverne- » mens, & menace tous les ſouverains du » même ſort. On l'avoit déja vu, moins puiſ- » ſant de ſes propres forces que de l'erreur » & de l'aveuglement des peuples voiſins, à » qui l'exemple de nos calamités ne démon- » troit pas aſſez clairement que *le regne de* » *l'impiété eſt le fléau des peuples*, on l'avoit » vu, dis-je, s'élancer au nord & au midi, » s'emparer de vaſtes provinces, & aſſocier des » hommes trop crédules à ſes crimes & à nos » malheurs. »

Cùm impii ſumpſerint principatum, gemet populus. *Prov.* 29.

Ce que nous avons déjà eu l'occaſion d'obſerver touchant l'importance extrême, & peut-

être décisive, de cette place, dans les circonstances actuelles *, est pleinement confirmé ici par des considérations aussi incontestables que lumineusement développées. » Des hommes versés dans l'art de la politique & de la guerre n'attendent pas de moi que je m'arrête à leur prouver que de toutes les villes propres à servir les projets des régicides, il n'en étoit point qui par son heureuse position, par l'état de ses fortifications & mille autres raisons particulières, présentât autant d'avantages réunis que celle-ci. Il me sera permis cependant de le répéter d'après des personnes faites pour prononcer sur ces sortes de matieres. Maestricht renfermoit dans ce moment les destinées de l'Europe. Le moindre de nos malheurs, s'il fût tombé au pouvoir des rebelles, étoit de faire avorter les plans de cette campagne, d'enchaîner autour de ces murs l'impatience belliqueuse d'une grande armée, de lui faire perdre plus de mois à réduire cette seule place, qu'il ne lui faudra de jours pour purger la Belgique des brigands qui l'infestent. Maestricht devenoit l'arsenal & le dépôt des factieux qui n'en ont point de sûr dans une étendue considérable de pays; c'étoit-là qu'ils transportoient leurs immenses magasins, c'étoit-là qu'ils recéloient ces riches dépouilles des autels & des peuples qui ouvroient les bras à ces étranges libérateurs. Cette ville leur offroit encore un asile important dans leurs revers & un point de protection & de ral-

* 15 Mars, pag. 464.

„ lement pour leurs fuyards. —— Dans un
„ tems où l'opinion populaire domine si hau-
„ tement les affaires publiques, qui peut cal-
„ culer l'effet qu'eût produit dans les partis
„ opposés la prise d'une ville, si évidem-
„ ment reconnue de tout le monde, comme
„ devant décider du sort de l'Europe? Quel
„ nouveau degré d'exaltation & de chaleur
„ n'eût-elle pas donné à cette frénésie in-
„ définissable qu'on nomme Patriotisme? Par
„ quels nouveaux excès ne se seroit-elle pas
„ manifestée, & de quoi ne devenoit pas ca-
„ pable un peuple fanatique, auquel dans les
„ tems les plus calmes, il suffisoit d'avoir
„ des succès pour être invincible, pour for-
„ cer la fortune & l'étonner? Qui peut dire,
„ si cet événement rapproché de ceux qui
„ se passoient ailleurs & sur lesquels il au-
„ roit encore influé, n'auroit pas porté le
„ découragement dans les troupes rebutées
„ de voir leur valeur toujours deçue par une
„ espece de fatalité de circonstances inexpli-
„ cables; enfin si l'extrémité des affaires dans
„ cette partie de l'Europe n'eût pas amené à
„ un plan de pacification, & si l'impossibilité
„ qu'on eût cru appercevoir de réduire l'ini-
„ quité, n'eût pas contraint de transiger avec
„ elle? Mais sans nous enfoncer plus avant
„ dans ces conjectures, il est évident que la
„ délivrance des pays envahis étoit renvoyée
„ à une époque incertaine & toujours éloi-
„ gnée. „

Après avoir démontré de quelle conséquence eût été la perte de Maestricht, pour les inté-

rêts généraux de l'Europe, tant en matiere de religion, qu'en matiere de tactique & de politique, l'orateur développe les moyens tout-à-fait remarquables que la Providence a employés pour sauver cette place importante. Il observe d'abord que le moment où les ennemis pouvoient s'emparer de la ville qu'aucun obstacle ne les empêchoit d'assiéger plutôt, leur est échappé, sans qu'on en puisse dire aucune raison. Il s'arrête ensuite sur la défense de la ville, malgré une foible garnison; défense dont la valeur, l'union, & la plus excellente volonté des habitans & des militaires, faisoient la force principale : ensemble de moyens très-rares dans un siege quelconque, & qui formoit le plus touchant spectacle. La délivrance offre encore un groupe de circonstances tout-à-fait extraordinaires, que l'orateur expose avec autant d'ordre que de vérité, & qui prouve assez par quelle puissance ce grand événement a été dirigé. » Les ennemis » s'étoient emparés des postes les plus avan- » tageux : des travaux immenses avoient en- » core ajouté aux aspérités de la nature. La » saison toute seule, le débordement d'une » riviere pouvoit arrêter la marche de nos li- » bérateurs. Ce n'étoit qu'après plusieurs vic- » toires que nous pouvions être secourus; & » quoique la valeur des troupes impériales & » la capacité des généraux qui les comman- » dent, ne nous permissent pas de douter de » leur succès, cependant les impies dont la » race se multiplie comme les sables de la » mer, ne pouvoient-ils pas les embarrasser » par leur nombre seul & les occuper encore

„ quelques jours ? Et que ne pouvoit-il arri-
„ ver durant ces jours ? Le découragement se
„ répandre parmi les habitans les plus zélés,
„ l'excès des fatigues épuiser & abattre les
„ soldats les plus braves, le feu des ennemis
„ devenir plus terrible & plus meurtrier; que
„ sais-je ? mille circonstances qu'il est impos-
„ sible de prévoir & de prévenir & qui chan-
„ gent tout-à-coup la face des affaires, lorsque la vue continuelle d'un danger inévi-
„ table laisse si peu d'assiette à l'esprit & de
„ fermeté à la volonté la plus déterminée.
„ Rien de semblable n'est arrivé, Mrs. ; de
„ tant d'événemens qui pouvoient nous être
„ contraires & qui sembloient abandonnés au
„ hasard, il n'en est pas un seul qui ne nous
„ ait été favorable; les succès ont même été
„ plus rapides qu'il n'étoit permis de l'espé-
„ rer. Une déroute complette a ouvert tous
„ les passages à nos libérateurs. Voir l'enne-
„ mi, le forcer dans ses retranchemens, le
„ mettre en fuite & délivrer Maestricht, n'a
„ été qu'une même chose. „

L'orateur apprécie ensuite la grandeur du bienfait que les assiégés doivent à la Providence par l'état effrayant où ils se trouvoient, vu un concours de circonstances extraordinaires & accablantes (*a*). Mais l'attente de ce qui pouvoit arriver, étoit plus terrible que

(*a*) J'en ai rapporté quelques-unes dans le Journal du 15 Mars, pag. 463. En général on trouve dans ce Discours une parfaite conformité dans les faits avec ce que nous avons dit dans le Journ. indiqué.

toutes les souffrances présentes. L'orateur s'arrête sur-tout au sort qui étoit réservé aux François réfugiés, & par-là à lui-même. „ Situa-
„ tion horrible! je le répete, & qui le deve-
„ noit bien davantage par la sombre perspec-
„ tive que nous en présentoit le terme, si la
„ ville eût été emportée de vive force, ou
„ réduite, par le délai des secours, à capitu-
„ ler & à se rendre. Hélas! nous n'échap-
„ pions aux feux que des forcenés lançoient
„ sur nous, que pour tomber sous leurs cou-
„ teaux. Les cruels! Ils en avoient fait le ser-
„ ment au démon de leur liberté. Les tristes
„ rapports que notre naissance nous donna
„ avec eux, devenoient le titre privilégié d'une
„ proscription inévitable. Hommes, femmes,
„ enfans, vieillards, pontifes, prêtres, ma-
„ gistrats & guerriers, c'en étoit fait, nous
„ périssions tous au sein de cette ville où leur
„ haine nous a bannis. Quelques-uns étoient
„ destinés, par un rafinement de barbarie, à
„ aller servir de jouet aux sanguinaires enfans
„ de cette Babylone nouvelle qui ne vit que
„ de meurtres & de prostitutions. Sauvez-nous,
„ Seigneur, sauvez les misérables restes d'un
„ grand peuple : sauvez-nous, afin que nous
„ *puissions célébrer vos louanges dans la*
„ *terre de notre captivité.* „

In terrâ captivitatis meæ confitebor illi. *Tob.* 13.

Les blasphemes dont les démarches des assiégeans étoient accompagnées, devenoient pour des observateurs chrétiens un gage assuré du secours de Dieu, dont la cause devenoit en quelque sorte celle des assiégés, & dont le saint nom étoit, pour ainsi dire, compromis dans le sort

„ de la ville. „ Les satellites régicides mêlent à
„ ces atroces résolutions des imprécations horri-
„ bles contre le Ciel. Aussi étonnés de leur exis-
„ tence que de leurs succès, après s'être souil-
„ lés de tous les crimes dont la perversité hu-
„ maine est capable, ils osent en faire un repro-
„ che à la Divinité : ils osent, si on peut le dire,
„ faire du siege de cette ville la pierre de
„ touche de son existence ; ils publient que
„ s'il y a un Dieu, cette place ne tombera
„ point en leur puissance, mais que s'il n'y
„ en a pas, comme leurs conquêtes l'attestent,
„ ils s'en rendront aisément les maîtres & avec
„ elle du reste de la terre. *Horde insensée !*
„ s'écrie le Prophete, *qui penses-tu avoir* IV. Reg.
„ *insulté, qui crois-tu avoir blasphémé,* XIX. 22.
„ *contre qui as-tu haussé la voix & élevé* 27, 28.
„ *tes yeux insolens ? C'est contre le Saint*
„ *d'Israël. J'ai su auparavant tout ce que*
„ *tu devois faire, j'ai prévu ton arrivée*
„ *& ton départ, & la route que tu as te-*
„ *nue & la fureur avec laquelle tu t'es éle-*
„ *vée contre moi. Tu m'as attaqué par ton*
„ *insolence, & le bruit de ton orgueil est*
„ *monté jusqu'à mes oreilles. Je te mettrai*
„ *donc un joug de fer sur la tête & un*
„ *frein à ta bouche indomptée, & je te ferai*
„ *retourner par le même chemin par lequel*
„ *tu es venue.* „

La digression que fait l'orateur sur les bombes qui tromperent si étrangement l'attente des ennemis, présente des observations pleines de justesse. „ Voulons-nous d'autres prodiges,
„ Mrs. ? Parcourons la ville. Comment conce-

„ voir, comment expliquer d'une maniere na-
„ turelle & humaine, qu'un bombardement
„ de six jours & de six nuits y ait causé si peu
„ de ravages ? En voyant çà & là ceux qu'une
„ seule de ces fatales machines a produits, on
„ se demande comment après que les enne-
„ mis en ont lancé tant de milliers, com-
„ ment, si Dieu ne l'eût point protégée, il
„ y auroit encore une maison debout, un seul
„ édifice qui ne fût un monceau de cendres ?
„ Comment, si Dieu ne nous eût pas couvert
„ de ses ailes, un tiers des habitans n'eût-il
„ pas été enseveli sous ses toits embrasés, ou
„ blessé de ces éclats meurtriers, qui frappent
„ en tout sens & tuent à de si grandes dis-
„ tances ? N'est-ce pas encore un miracle que
„ les principaux édifices sur lesquels ces fou-
„ dres étoient dirigés, n'aient éprouvé presque
„ aucun dommage ? Certes, on ne disputera
„ pas aux assiégeans la gloire d'être habiles
„ dans cet art funeste, qui décide souvent du
„ sort des combats à l'avantage de la lâcheté
„ & rend presque nulle la bravoure person-
„ nelle. Ah ! le doigt de Dieu est ici. *Digi-*
„ *tus Dei hic est.* C'est lui qui arrêtoit au
„ milieu de leur vol ces foudres destinés à
„ nous donner la mort : c'est lui qui les fai-
„ soit expirer au pied de nos murs, les dissi-
„ poit en vain bruit dans le vague des airs
„ ou les faisoit tomber au milieu de nous
„ dans des places inhabitées. Une seule étin-
„ celle devoit, ce semble, réduire la ville en
„ cendres, tant étoit grande la violence du
„ vent : à peine s'est-il manifesté quelques

„ incendies, arrêtés aussi-tôt avec une facilité
„ inexplicable sans la volonté expresse de ce-
„ lui qui commande aux élémens. Enfin, qui
„ de nous n'a pas éprouvé plusieurs fois qu'une
„ main invisible veilloit sur lui ? Ici c'est une
„ bombe qui tombe au milieu d'une nom-
„ breuse famille, & dont l'explosion pulvérise
„ tout ce qui est dans la maison, il n'y reste
„ rien d'entier que les personnes qui s'y trou-
„ vent. Là c'en est une qui reste comme sus-
„ pendue sur un toit, à peine assez fort pour
„ en supporter le poids : de tous côtés ces
„ horribles masses tombent sans éclater, ou
„ éclatent à nos pieds sans nous blesser & sans
„ nous atteindre; j'en appelle à ce que vous
„ avez vu, j'en appelle aux dangers auxquels
„ vous avez échappé, la malice des hommes
„ pouvoit-elle mettre en œuvre des moyens
„ plus violens pour détruire cette ville, nous
„ engloutir sous ses ruines, & en comparant
„ le mal qu'ils ont fait avec celui qu'ils de-
„ voient naturellement faire, adorons, ado-
„ rons avec une tendresse filiale un Pere aussi
„ bon qu'il est puissant, qui dans ces jours
„ d'affliction s'est ressouvenu de ses anciennes
„ miséricordes. *Benedictus Dominus, quo-*
„ *niàm mirificavit misericordiam suam mihi*
„ *in civitate munitâ.* Ce n'est pas sans des Psal. 30
„ vues profondes que Dieu permet que le pre-
„ mier revers de ce genre qu'éprouvent les
„ impies, arrive devant une ville où ils ont si
„ horriblement blasphémé son saint nom :
„ devant une ville où il compte tant d'adora-
„ teurs fideles : devant une ville dont les ha-

„ bitans quoique partagés par les principes „ religieux ne semblent avoir qu'un cœur & „ qu'une ame, & nous offrent l'exemple de „ l'accord le plus touchant & de l'émulation „ la plus noble quand il s'agit du bien de „ l'état & du soulagement des malheureux. „ Ville généreuse & hospitaliere, que Dieu vous „ comble de ses plus abondantes bénédictions! „ Votre nom cher & respecté vivra à jamais „ dans notre mémoire. Nous raconterons un „ jour à nos familles attendries l'intérêt sincere, l'empressement religieux avec lequel „ vous accueillîtes l'infortune. Nous leur dirons qu'émue par des disgraces inouies, vous „ regardâtes l'homme persécuté comme un „ dépôt sacré que vous confioit la Providence, „ & que vous offrîtes un abri à ceux qu'une „ inviolable fidélité à leur Dieu & à leur roi „ avoit réduits à n'en avoir plus sur la terre. „

La seconde partie, où l'orateur parle de la reconnoissance due à une si éclatante protection de la Providence, & des moyens de la témoigner, contient d'excellentes leçons, adressées particuliérement à ses compatriotes, leçons exprimées avec l'ardeur du zele & d'une pathétique éloquence. Connu dans ces provinces par son excellente *Instruction aux Catholiques* *, l'auteur s'étoit déjà antérieurement distingué par plusieurs bons ouvrages sur la subversion françoise, entr'autres par une dissertation intitulée : *Question proposée à M. l'Evêque d'Autun la veille de la prestation du serment*. Paris chez Crapart, 1791 ; par trois *Lettres à un Evêque constitutionnel* &c.

15 Mars, p. 418 & autres J. cités *ibid.*

La

La rapidité avec laquelle ce Discours a été composé, vu que l'auteur se proposoit de le prononcer le jour même qu'on fit les réjouissances solemnelles pour la levée du siege, ne me permet pas de remarquer quelques légeres inexactitudes, sinon pour donner l'idée de les corriger dans une nouvelle édition, qui sans doute ne tardera pas d'avoir lieu. Il est dit dans une note qu'*en 1683 Vienne fut défendu par le prince Charles de Lorraine*; il faut, *défendu par le comte Conrard-Balthasar de Staremberg*. Le prince Charles commandoit l'armée impériale, d'abord retranchée dans l'isle de Schut, puis jointe à celle du roi de Pologne. —— P. 44. l'orateur dit en parlant des François, *peuple étonnant par la hauteur de ses destinées, qui le plaçoient au-dessus des autres peuples*. Il faut lire, je pense, *étonnant par la singularité de ses destinées*. Quant à ce qui suit *qui le plaçoient au-dessus des autres peuples*, cela regarde sans doute l'importante leçon sur les suites funestes d'une corruption incroyable, donnée *ex spectabili & eminenti loco*, dont certainement les *autres peuples* profiteront, mais sans envier une telle *hauteur de destinées*. Du reste, si l'auteur vouloit maintenir le sens tout-à-fait littéral, il auroit un très-spécieux argument *a posteriori*, dans l'axiome si connu & si fatalement vrai : *Corruptio optimi pessima*.

L'Aveugle de la montagne, *Entretiens philosophiques*, 1792. Petit in-16, belle impression.

J'AI donné une légere idée de ces *Entretiens* dans le tems que les premiers ont paru *. Ayant été annoncés d'abord comme des fragmens d'un philosophe Pythagoricien, trouvés dans une grande bibliotheque, nous continuerons de ne pas empêcher que cette opinion ne gagne; mais les esprits défians douteront toujours qu'un Pythagoricien ait pu tenir des propos si sensés; & dans tous les cas ils seront plus contens d'être trompés sur l'attribution, que de lire des choses moins bonnes qui seroient véritablement de quelque vieux philosophe. Un homme célebre en a jugé ainsi, & a traduit en allemand les quatre premiers Entretiens pour les rendre familiers à ses compatriotes. Le septieme Entretien qui porte *Dieu, cette grande vérité physique*, étonnera peut-être par ce titre, parce que cette vérité est regardée comme métaphysique, & se trouve pour l'ordinaire établie dans les traités de ce nom : mais elle est aussi très réellement physique; on peut même dire sans donner dans les délires du spinosisme, qu'elle est toute la physique, parce que sans elle il n'existe rien en physique, & sans elle on ne peut, rien fonciérement discuter en physique. S. Paul l'envisageoit aussi comme telle quand il disoit:

* 15 Mars 1791, p. 428.

M. Lavater, ministre à Zurich.

Quærere Deum si fortè attrectent eum aut inveniant, quamvis non longè sit ab unoquoque nostrûm : in ipso enim, vivimus, & movemur, & sumus. Ce qu'on lit à la pag. 13 de cet Entretien, est une espece de commentaire de ce beau texte. „ Il produit tout, il „ contient tout, il agit en tout & par-tout; „ à chaque instant il donne l'être à tout ce „ qui le reçoit, avec tout ce qui accompagne „ l'être. Il est le premier moteur de toute ac- „ tion, la vie de chaque pensée. Le tems & „ l'espace ne sont que des modes en lui, ou „ plutôt des rapports, qui coexistent nécessai- „ rement avec les créatures, nées imparfaites, „ changeantes, mais perfectibles. Enfin, ce „ qui dit tout, ce qui passe tout, Dieu est en „ nous; il est plus près de nous que nous ne „ le sommes nous-mêmes. O! Dieu, si près „ & si caché! „ Act. XVII. 27.

Il y a dans une note de l'éditeur quelques strophes d'un *Hymne philosophique*, où les mêmes idées sont rendues avec l'enthousiasme de la poésie.

Il veut, & tout est fait. Vouloir est sa puissance;
Vouloir & le pouvoir est sa sublime essence.
A sa voix tout s'empresse à sortir du néant;
Tout vit, tout obéit à son commandement.
Il se trouve par-tout, grand, aimable & terrible;
Il m'échappe par-tout, présent & invisible.
Je parcours l'univers, je te cherche & tu fuis;
Je te demande au jour, je te demande aux nuits.
Parois; O! qui m'as fait. C'est mon cri sans relâche.
Parois, & sois enfin touché de mon ardeur;
Déchire le rideau, romps le voile imposteur;
Que ton bras tout-puissant pour toujours me l'arrache.

Je ne sais où je suis. Je ne puis sans te voir,
Plus vivre sur la terre, où tout est sombre & noir.
Que m'importe la terre, où mon cœur me tourmente ?
Que me fait l'univers, si mon Dieu s'en absente ?
L'univers ne m'est rien, mais son auteur m'est tout.

L'Entretien où les savans trouveront particuliérement de quoi s'occuper, est celui qui a pour titre *Les Langues & leur Etymologie.* Ce n'est pas, comme du premier abord on pourroit le croire, une simple discussion de grammaire, mais bien le moyen & l'instrument d'un grand résultat (*a*). *Qui connoîtra les noms, connoîtra les choses*, dit l'épigraphe tirée de Platon & très-judicieusement placée à la tête de ces recherches, qui rendent à des nations regardées comme barbares, des titres scientifiques que les Grecs & autres bruyantes nations leur avoient ravis.

Notre philosophe établit d'abord la vraie notion des peuples appellés *barbares* par les Grecs & Romains, parvenus à se croire si charmans que tout ce qui n'étoit point eux, devenoit barbare. „ Mon fils, ne méprisons point „ les autres nations : elles ont toutes un ca- „ ractere d'originalité, & beaucoup de choses „ à nous apprendre. Ne méprisons point sur-

(*a*) N'est-ce pas en grande partie par ce moyen que l'abbé Guerin du Rocher a débrouillé l'histoire des *tems fabuleux ?* Il est vrai qu'il y a joint un moyen plus grand encore, celui des rapprochemens historiques qui ont mis sa découverte en évidence : mais il n'en est pas moins certain que les étymologies l'ont merveilleusement secondé. 1 Fév. 1791, pag. 238 & autres Journ. cités *ibid.*

„ tout celles qu'il nous a plu d'appeller barbares. Nous ne ſavons d'abord pas trop ce qu'on a voulu déſigner par ce nom, ni s'il a été donné pour noter la louange ou le blâme. Ce que nous appellons politeſſe, atticiſme, urbanité, n'eſt ſouvent qu'un vernis, inventé pour cacher nos défauts, trouvé pour couvrir de grands ridicules ou des vices plus grands encore. N'en ſoyons donc pas ſi fiers. Athéniens, comme nous nous glorifions de l'être depuis pluſieurs ſiecles, aſſez long-tems nous avons paſſé pour le peuple le plus poli de la terre; efforçons-nous d'en être le peuple le plus juſte & le plus grand. Sans nos arts (enfans du luxe), ſans nos dehors, impoſans ou aimables, nos voiſins valent quelque choſe encore. Ils valent même mieux que nous, dès qu'ils ſont, plus que nous, amis de l'ordre, amis de la juſtice. Leurs inſtituts, leurs uſages, leur idiome ſur-tout, pour être plus ſimples, n'en ſont que plus dignes de notre curioſité; ils nous ramenent aux connoiſſances primitives du genre humain, ils nous font remonter juſqu'à l'origine des choſes, dont il n'auroit jamais fallu tant nous éloigner. „

Autres vues ſur les Barbares, 15 Juin 1782, p. 239. — 15 Mai 1786, p. 90 & ſuiv.

On pourroit ajouter qu'aujourd'hui encore des peuples qu'on appelle barbares, valent beaucoup mieux que les nations qui ſe piquent de briller par les arts, les lettres, & les rafinemens de la politeſſe. On pourroit montrer combien, par exemple, les habitans de Madagaſcar & de Formoſe ſont ſupérieurs ſous des conſidérations morales & politiques,

aux vains & suffisans Chinois *. Mais ce n'est pas là le point de vue que notre philosophe se propose. Il prétend prouver que les grandes notions des choses, fruit de la Religion & de la tradition primitive, se sont conservées chez les anciens habitans de l'Europe, qu'elles sont exprimées dans la langue celtique par des termes qui ont passé chez les Egyptiens, les Grecs, & les Romains. Qu'on ne se hâte pas de préjuger ses preuves, qu'on les lise sans prévention, & avec le sang froid que demandent des discussions de ce genre, & l'on trouvera que la plupart sont réellement satisfaisantes (*a*). Je ne suivrai pas l'auteur dans les détails des étymologies qu'il discute avec autant de méthode que d'érudition. Je ne m'arrêterai qu'à un nom fameux, sur lequel on a débité tant de choses savantes qui paroîtront bien ridicules, dès que l'on voudra, ce qui n'est pas difficile, être de l'avis de notre philosophe. Après avoir dérivé le nom *Thot* qui chez les Egyptiens signifie *Dieu* de *Theut*, qui signifie la même chose en celtique

* Voyez FORMOSE dans le *Dict. Géog.*

(*a*) Avant d'avoir rien lu de ces observations, j'ai été souvent surpris de trouver dans la langue allemande & d'autres idiomes de l'Europe septentrionale, des mots évidemment grecs, que ces nations ne sont certainement pas allées chercher à Athenes. Tel est, par exemple, *trupsal* (calamité) en grec τριψις. *Thur* (porte) θυρα &c. Le latin *habere*, *esse*, *armus*, sont le *haben*, *essen*, *arm* des Allemands. On dira que les Germains ont pris cela des Grecs & des Romains : les observations de notre auteur tendent à prouver le contraire.

(d'où viennent naturellement *Theos* & *Deus*) ; avoir comparé le nom du lac *Mœris* avec celui qui en flamand signifie encore aujourd'hui *Lac*, & fait diverses observations curieuses & probables, le philosophe continue de la sorte. „ Nous allons voir la même chose „ d'*Osiris*. Ce nom sur lequel on a tant écrit „ depuis le philosophe de Chéronée, s'expli- „ quera avec une égale facilité, & par la „ transposition d'une seule lettre. Lisez *Orisis*, „ comme je suis persuadé qu'on a lu autre- „ fois : & tout se trouvera si naturel, si cou- „ lant ; ce qu'on a désigné par le nom de „ fables Egyptiennes, deviendra une verité si „ palpable & si simple, que nos Plutarques, „ anciens & modernes, rougiront d'avoir em- „ ployé tant d'érudition & de travail, à d'in- „ fructueuses recherches (*a*). Isis est la

(*a*) Cet endroit est commenté par une note judicieuse & pleine de choses. „ On sait que Plu- „ tarque a écrit un petit traité exprès sur Isis & „ Osiris, où il ramasse tous les *on dit*, & ne „ va jamais à la source. Et comment auroit-il été „ à la source, source plus inconnue pour lui que „ celles du Nil ? Il ne savoit pas probablement „ le premier mot de celtique ou de teuton. Les „ Grecs d'alors, infatués de la beauté de leur „ langue & de leur prétendu savoir, se deman- „ doient à peu-près comme les Juifs du tems de „ notre Seigneur : *a Nazareth potest aliquid boni* „ *esse ?* ou comme, dans ces derniers tems, a fait „ un P. Bouhours : *un Allemand peut-il avoir de* „ *l'esprit ?* peut-il nous faire connoître la véritable origine des choses ? „

» nature ; tout le monde en convient (*a*). » OR-ISIS en est l'origine, la premiere cause, » c'est le *souverain auteur de la nature*. » *Or*, qui est resté chez les Latins, où il est » la racine d'*Ortus*, d'*Orior*, d'*Origo*, nous » vient encore des Germains & des Celtes ; » & s'emploie aujourd'hui parmi ces peuples » dans tous les dialectes de leur langue, pour » tout ce qui signifie source. *Oorzaak*, *Ur-* » *sach*, *Oorspronk*, *Ursprong*, *Uralt* &c, » sont des mots usités dans toute la Ger- » manie & dans le Nord, pour désigner une » premiere cause. »

Je ne puis m'empêcher de rapporter encore l'étymologie d'un mot très-commun. » *Evil*, *Euvel*, *Uebel*, dans les langues du » nord signifie *méchant* ou *mauvais*. Ajou- » tez-y l'article celte, vous aurez *d'evil*, *d'eu-* » *vel*, *d'uivel*, *teufel*. Les Latins & les Grecs » en ont fait leur *diabolus* ; qui a bien quel- » que rapport avec le verbe *diaballo*, mais » aucune connexion d'origine ni de significa- » tion ». La premiere partie de cette observation qui tombe sur le mot *teufel*, est, j'ose le dire, évidente. La seconde paroîtra moins plausible. Si cependant on observe que le *B* & l'*A* se confondent dans toutes les langues & se remplacent alternativement par je ne sais

---

(*a*) Il est dit dans une note. ,, *Is-is* ; ce qui est, ,, c'est du teuton encore, c'est du flamand, c'est ,, du hollandois tout pur. La nature en effet, ,, n'est autre chose que ce qui est, l'ordre présent ,, des choses, *illud quod est*. ,,

quelle affinité organique, on ne trouvera plus de difficulté. De *divel*, qui eſt encore aujourd'hui en uſage dans bien des contrées, à *diavolus*, il n'y a pas grand eſpace à franchir (*a*). Et il faut avouer que le verbe *diaballo*, & le nom *projectus* qu'on ne trouve nulle part pour déſigner le diable, ont un air de ſavanterie qui les rend juſtement ſuſpects.

D'excellentes réflexions morales & ſolidement théologiques ſont judicieuſement mêlées à ces recherches. Que peut-on dire de plus ſenſé ſur les délires de la mythologie que ce que nous lisons ici? » Les poëtes! Ha! Ils devoient tranſporter les hommes au ciel: ils ont mieux aimé traduire l'habitant du ciel ſur la terre; ils ont révêtu la Divinité de toutes les imperfections des hommes, & je puis bien dire, de leurs crimes. »

Humana ad Deos tranſtulerunt; mallem divina ad nos. Cic. *Tuſc.*

On rencontre auſſi çà & là entre les diſcuſſions les plus graves des ſaillies qui font plaiſir, & invitent le lecteur à ſe repoſer doucement ſur quelques herbes légeres entre les épines de l'érudition. Telle eſt la ſuivante. » Quant à moi, en bien des occaſions, je

(*a*) On ne ſauroit trop ſe défier de l'invraiſemblance que préſentent à la premiere vue certaines étymologies. J'ai connu des gens qui rioient quand on leur diſoit que *Clovis* & *Louis* étoient le même nom. Rien cependant n'eſt plus exactement vrai. Le C de Clovis eſt l'aſpiration qui en forme d'un petit ſuſpendu à côté gauche de l'L, comme l'on voit chez les Grecs, eſt retombé dans la ligne & a été pris pour un C. Après cela il n'y a qu'à mettre un U voyelle ou conſonne, & l'on aura à volonté *Clovis* ou *Louis*.

» ne puis qu'être de l'avis de cet Anglois silen-
» cieux, qui disoit, d'une maniere un peu pa-
» radoxale, mais avec esprit, que *parler*,
» *c'étoit gâter la conversation.* » (*a*)

Mes Pensées sur le droit qu'ont les évêques de dispenser, sur-tout dans le jeûne du caréme. A Cologne, de l'imprimerie de Pierre Marteau, 1793. Brochure de 38 pag.

Il n'est que trop vrai que le pouvoir de dispenser dans les loix de l'Eglise universelle, que quelques évêques d'Allemagne (sur-tout les métropolitains) s'arrogent depuis quelque tems, a porté de grands coups à la discipline ecclésiastique, & même à la dignité des Sacremens, aujourd'hui ou invalides ou douteux dans leurs dioceses, pour tous les cas où ils ont dispensé de quelques empêchemens dirimans (*b*). L'auteur de cette brochure s'oc-

(*a*) J'ignore quel étoit cet Anglois, mais assurément c'étoit un bien brave homme. Les méchans ne peuvent rien dire de si bon. Oh ! que je suis bien aussi de son avis. Et Horace donc, quel accueil ne lui auroit-il pas fait, lui qui regardoit le résultat de cette maxime comme un don des dieux ?

Di benè fecerunt, inopis me quodque pusilli
Finxerunt animi, raro & perpauca loquentis.

(*b*) Ce sont eux-mêmes qui en donnent la preuve la plus éclatante. Jusqu'à l'époque de l'estaminet d'Ems, ils ont exactement demandé les *facultates*

cupe particuliérement des dispenses relatives au carême, & montre que ces dispenses sont devenues une espece de dérision de cette pieuse & antique observance, si respectée dès les premiers siecles, & qui remonte jusqu'aux tems apostoliques; qu'elles en effacent tous les traits, & semblent encourager à manger deux fois par jour de la viande pendant le carême, des gens qui à peine en mangent une fois hors de carême. Il fait sentir l'opposition d'une telle conduite avec la Bulle de Benoît XIV *Si fraternitas*, où tout ce qui regarde le jeûne & le pouvoir d'en dispenser, est si amplement & si judicieusement détaillé.

Peut-être les grandes leçons données par les François le long du Rhin; le sort de la ville capitale des Emsiens *; la détresse où se trouve le prélat qui s'en est fait le chef, & auquel ce fameux conventicule doit son existence; * 1 Avril, p. 531.

---

quinquennales au souverain Pontife, chargé de veiller sur le dépôt des loix de l'Eglise universelle. Leurs Rituels exposent fidellement tous les cas où la dispense pontificale est indispensable pour la validité du mariage. Ce sont de vieux & terribles témoins contre les nouvelles prétentions, & cela dans une matiere aussi grave que l'union conjugale, la légitimité des enfans, la paix & l'honneur des familles, l'ordre & le repos de la société entiere. Voyez les ouvrages intitulés : *Véritable Etat du différent élevé entre le nonce apostolique & les trois électeurs ecclésiastiques.* ——— *Coup-d'œil sur le Congrès d'Ems.* ——— *Réflexions sur le Pro-Memoriâ de l'électeur de Cologne.* ——— *Défense des Réflexions, & Examen du Pro-Memoriâ de Saltzbourg.*

l'apostasie & les excès affreux des moines, prêtres & curés promoteurs de cette farce, devenus des clubistes enragés ou des prêtres constitutionnels; peut-être, dis-je, tout cela aura-t-il fait naître d'utiles réflexions, & préparé la fin d'un schisme qui afflige profondément l'Eglise, & sert de plus d'une maniere les vues de l'impiété démocratique, occupée à faire naître en Allemagne la même subversion qu'elle a effectuée dans le malheureux royaume de France. (*a*)

Dictionnaire Géographique, par F. X. de Feller.

Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare super universam faciem terræ, definiens statuta tempora & terminos habitationis eorum. *Act.* XVII. 26.

A Liege, chez J. F. Bassompierre 1791-1792. 2 vol. in-8vo. de près de 700 pag. Prix 8 escalins le vol.

Le premier tome dont les circonstances & le défaut de communications avoient empêché la circulation, se trouve actuellement chez les principaux libraires de l'Europe : en le délivrant ils s'engageront à fournir le se-

---

(*a*) Peut-être aussi le remede du mal viendra-t-il d'un autre côté, & sera le résultat d'un événement que les politiques vulgaires sont bien loin de prévoir, mais qui depuis long-tems paroît avoir été en quelque façon pressenti par des hommes pour lesquels l'avenir a eu par fois une sorte de confidence. 15 Sept. 1790, p. 93.

cond qui n'eſt retardé que pour mieux remplir le vœu du public, en préſentant le réſultat vaſte & varié d'une criſe qui ne peut durer : mais ſi elle ſe prolongeoit, on le feroit paroître d'abord en renonçant à cet avantage.

Je ne puis que répéter ici ce que j'ai déjà dit ailleurs & qui ſe lit à la tête de l'ouvrage : ce n'eſt ni le Dictionnaire de Robert, ni celui de Hubner, ni celui de la Martiniere, ni celui d'Echard, ni celui de Voſgien &c, quoique tout cela ait pu me ſervir, au moins dans les choſes que je n'ai point vérifiées par moi-même ſur les lieux. On s'en convaincra ſans peine 1°. En le confrontant avec tout ce qui a paru, en fait de géographie, avant l'an 1778 que j'ai donné, ſous une apparence étrangere & dans un cadre déjà connu (*a*), une partie de mon Itinéraire (les

(*a*) C'eſt cependant contre mon gré & contre la teneur du manuſcrit, que l'imprimeur y a mis l'ancien titre du *Dictionnaire Géographique* de Voſgien; ainſi que j'en ai averti le public d'abord après l'impreſſion. Voyez le *Journ. hiſt. & littér.* 15 Juin 1778, pag. 255. Quant aux contre-façons qu'on a faites de cet ouvrage à Bruxelles en 1783 & 1792, on peut voir le Journal du 1 Août 1783, p. 506 où ſe trouve la lettre de l'imprimeur Lefrancq & ma réponſe. ——— Du reſte j'aime bien à être copié & dépouillé de toutes les manieres, ſans qu'on me cite & qu'on me doive rien. Que puis-je deſirer de mieux que d'écrire des choſes que d'autres croient pouvoir répéter ou employer utilement? Mais en faiſant & obtenant cela, je ne veux pas avoir une réputation préciſément contraire : ce qui arriveroit ſi on mettoit de la confuſion dans les dates reſpectives.

ouvrages qui ont paru postérieurement & où l'on m'a plus ou moins copié, ont sans doute quelque rapport avec celui-ci, mais cela ne préjudicie point à son originalite) 2°. En consultant la table génerale des matieres, où l'on apperçoit d'un coup d'œil, l'ensemble, le but, & l'esprit de l'ouvrage, ses rapports intimes avec ce que j'ai écrit en d'autres genres, & une espece de concordance de la géographie avec la physique, l'astronomie, l'histoire, la théologie & la morale. Tel est le point de vue que je me suis proposé : ce sera aux lecteurs à juger si je l'ai atteint; mais je ne me glorifie de rien en disant que jamais je ne me suis livré à un travail plus assidu & plus pénible, & que plus d'une fois j'ai éprouvé le supplice dont parle Jules Scaliger :

Si quem sæva manet sententia judicis, olim
Damnatum ærumnis suppliciisque caput;
Hunc neque fabrili lassent ergastula massa,
Nec rigidas vexent fossa metalla manus.
Lexica contexat : nàm, cætera quid moror? Omnes
Pœnarum facies hic labor unus habet.

Si quelqu'un a commis quelque crime odieux,
S'il a trahi son pere ou blasphémé les dieux :
Qu'il fasse un Lexicon : s'il est supplice au monde
Qui le punisse mieux,
Je veux que l'on me tonde.

On trouvera à la fin du second tome, le tableau de la révolution géographique arrivée en France : des raisons qui tiennent à la connoissance de l'incertitude & de la mobilité des choses humaines, m'ont empêché de faire à cet égard aucun changement dans le cours de

l'ouvrage. On y trouvera également ce que les événemens auront changé pendant l'impreſſion. Les deux cartes, dont l'une préſente les deux hémiſpheres, l'autre l'Europe, ſont très-bien gravées & fort ſupérieures à celles de la premiere édition en 1778. La premiere de ces cartes a été conſidérablement réformée, & aſſortie au réſultat exact des dernieres obſervations.

Les fautes, que l'attention la plus ſoutenue ne peut prévenir toutes dans un ouvrage de ce genre, ſeront redreſſées autant qu'on les connoîtra, à la fin du ſecond volume. Je prie les lecteurs de ne pas les préjuger. On ſait qu'une ſimple ponctuation, un chiffre, une ſeule lettre font ſouvent d'étranges effets. C'eſt ainſi qu'à l'article CANTORBERY, l. 13, on lit : *S. Thomas, qui en étoit archevêque du tems des Romains.* au-lieu de : *S. Thomas qui en étoit archevêque. Du tems des Romains elle s'appelloit &c.* —— Art. KURILES, l. 19, au-lieu de *1791*, il faut 1741.

Paraphaſe de l'Oraiſon Dominicale, en forme de Méditations ; par le R. P. Paul Segneri. Traduit de l'Italien. A Paris, chez Berton ; à Bruxelles, chez Le Charlier, 1 vol. in-12, de 304 pag. Prix 2 liv.

LE caractere des écrits du P. Segneri, c'eſt le zele & l'onction : on apperçoit partout l'homme pénétré des vérités qu'il préche. Dans les faits hiſtoriques, ſa critique eſt quel-

quefois en défaut, mais c'eſt toujours en faveur de la piété. S'il n'a pas l'éloquence noble & mâle de Bourdaloue, ſi ſes réflexions ne ſont pas toujours également graves & convaincantes, il a en général tout ce qu'on peut attendre d'un orateur chrétien, & ſes ouvrages renferment un excellent fond d'inſtruction. La *Paraphraſe de l'Oraiſon Dominicale* fait partie de ſes *Méditations*, & en a été tirée par le traducteur, comme un morceau particuliérement propre à nourrir la piété & le goût de la priere. On trouve à la tête de cette Paraphraſe une notice aſſez étendue ſur l'auteur & ſes ouvrages. Elle eſt intéreſſante & bien rédigée.

Homélies en forme de prônes, par M. Jean-François Brunet, docteur en théologie de la faculté de Paris, de la maiſon & ſociété royale de Navarre. A Paris, chez Berton; à Bruxelles, chez Le Charlier; à Liege, chez Lemarié. 2 vol. in-12. Prix, 4 liv.

CES diſcours ſont très-bien nommés *Homélies* par leur reſſemblance avec ceux des Peres, auxquels ce nom eſt reſté attaché. C'eſt une explication littérale & morale des Evangiles de tous les dimanches de l'année. Ils ſont écrits d'un ſtyle clair, coulant, pathétique, ſans emphaſe & ſans recherche: utiles aux eccléſiaſtiques chargés du miniſtere de la parole, ils le ſont encore aux ſimples fideles, à la portée deſquels l'auteur a eu ſoin de les mettre, & qui y trouveront de ſolides inſtructions.

NOUVELLES

NOUVELLES POLITIQUES.

POLOGNE.

VARSOVIE (*le* 18 *Avril*). Le roi est parti pour Grodno, le 4 à 9 heures du matin. L'ambassadeur de Russie a dû attendre sa majesté à Bialistock pour s'aboucher avec elle sur des objets de la plus grande importance. Un nouveau démembrement de la Pologne est décidé. La partie dont la Russie prend possession commence à la Druyna, sur la rive gauche de la Dwina, sous le 45me. degré de latitude, & s'étend en ligne directe sur Slutzk, Nieswicz, Narock par la Volhinie vers la Podolie, & de-là vers les frontieres de la Gallicie. Par cette nouvelle démarcation, la Pologne se trouvera de tous côtés cernée de la Turquie. Il paroît ici des *Lettres-Patentes du roi de Prusse, adressées aux Etats & habitans des palatinats & autres districts appartenant ci-devant à la couronne de Pologne.* Cette piece, très-authentique, est de la teneur suivante.

„ *Nous Fréderic-Guillaume par la grace de Dieu, roi de Prusse &c &c, assurons par les présentes lettres-patentes, de notre protection & affection royale tous les Etats, évêques, abbés, prélats, palatins, châtelains, starostes, cammeriers & juges provinciaux, l'ordre équestre, les vassaux & les gentils-*

hommes, les magistrats & les habitans des villes & de la campagne, tant séculiers qu'ecclésiastiques, domiciliés dans les palatinats de Posnanie, de Gnesne, de Kalisch, de Siéradie, dans la ville & le monastere de Czentochowa, dans le district de Wielun, dans le palatinat de Lentschitz, dans les districts de Cujavie & de Dobrzyn, dans les palatinats de Rawa & de Plotzk &c, suivant l'étendue des limites respectives de ces districts dépendant jusqu'ici de la couronne de Pologne; ainsi que les habitans des villes de Dantzig & de Thorn, en leur faisant connoitre à tous notre très-gracieuse volonté par ce qui suit :

„ Il est de notoriété que la nation Polonoise a fourni en tout tems de fréquens sujets de mécontentement aux puissances voisines & particuliérement à celle de Prusse. Non contente d'avoir violé contre toutes les regles d'un bon voisinage le territoire de Prusse, en y faisant de fréquentes invasions, en troublant sans cesse la tranquillité de ses habitans & en leur refusant constamment la justice & la satisfaction équitable qui leur étoit due, des torts qu'elle leur causoit, cette nation s'est occupée sans cesse de projets pernicieux qui ne pouvoient qu'exciter l'attention des puissances voisines. Ce sont-là des faits qui n'ont pu échapper à tout observateur attentif des événemens récens arrivés en Pologne; mais ce qui devoit mériter l'attention la plus sérieuse de ces mêmes puissances, c'est cet esprit de révolte qui se propage de plus en plus en Pologne, & cette influence manifeste qu'avoit gagné ce systême exécrable, tendant à rompre tous les liens civils, politiques & religieux des gouvernemens, & qui ne pouvoit manquer d'exposer la nation Polonoise à tous les maux redoutables de l'anarchie, & la plonger dans un abyme de malheurs incalculables. „

„ Si dans tout autre gouvernement l'adoption & la propagation de pareils principes qui tendent à tout bouleverser, doivent entraîner nécessairement

la perte du repos & du bien-être de ses habitans, c'est particuliérement dans celui de Pologne, que ces principes destructeurs peuvent faire d'autant plus de ravages, qu'il est de notoriété publique que cette nation s'est toujours laissé emporter par l'esprit de parti & de dissension, & que d'ailleurs elle est assez puissante pour devenir, par ses troubles, redoutable même à ses voisins. „

„ Ce seroit agir contre les premieres regles d'une saine politique, ainsi que contre nos propres devoirs que nous prescrit la conservation de la tranquillité dans nos états, si dans la situation actuelle où se trouvent les affaires d'un grand empire voisin, nous restions spectateur tranquille & voulions attendre l'époque fatale où cette faction se sentiroit assez de force pour lever l'étendard d'une révolte générale, & où nos provinces voisines, par les suites inévitables de l'anarchie qui regneroit le long de leurs frontieres, se verroient exposées à des périls sans nombre. „

„ C'est donc, de concert avec sa majesté l'impératrice de toutes les Russies, & d'un commun accord avec sa majesté l'empereur du St. Empire-Romain, que nous avons reconnu unanimement la nécessité qu'exige la sureté de nos états, de mettre telles bornes à la république de Pologne, qui étant plus proportionnées à sa force intrinseque, puissent lui faciliter les moyens de se donner, sans préjudice pour sa liberté, une forme de régence stable, active & bien constituée, afin d'obvier par-là à tous les désordres qui ont si fréquemment troublé son repos ainsi que celui de ses voisins. „

„ Pour cette fin, & pour garantir la république de Pologne des suites redoutables des factions qui la déchirent & qui doivent nécessairement entraîner sa destruction totale, mais sur-tout pour soustraire ses habitans à toutes les horreurs de cette doctrine destructive en vogue, que par une légé-

reté d'esprit naturelle ils ne paroissent que trop portés à adopter, nous avons jugé selon notre intime conviction, & d'accord avec sa majesté l'impératrice de Russie qui a pleinement reconnu la solidité de nos vues & de nos principes, qu'il n'y a aucun autre moyen plus efficace pour parvenir à ce but salutaire, que d'incorporer & d'unir à nos propres états les provinces de cette république qui les avoisinent, & d'en prendre possession sans perte de tems, afin de prévenir par-là tous les maux qui pourroient résulter de la continuation des troubles actuels. „

(*La fin l'ordinaire prochain.*)

Nous apprenons que les troupes prussiennes sont entrées le 4 de ce mois à Dantzig & ont pris possession de la ville sans autre résistance que celle du 28 Mars, lorsque le peuple s'étant emparé des canons tira à l'improviste sur les Prussiens, en tua 3 & en blessa 7 ou 8, de ce nombre le lieutenant-colonel Fréderic Henri Geelhar, du corps d'artillerie, mort depuis dans la 58e. année de son âge. Les villes de Thorn & Dantzig, pour ce qui regarde les affaires de finances & de justice, vont être réunies à la Prusse occidentale : les provinces de la grande Pologne, qui viennent aussi de subir le sort du démembrement, feront un département sous le nom de Prusse méridionale.

RUSSIE.

PÉTERSBOURG (*le 26 Mars*). Le comte d'Artois, frere de feu Louis XVI, ayant enfin obtenu l'agrément de l'impératrice, pour se rendre à notre cour, est arrivé ici samedi 23 de ce mois : les carrosses de la cour ont été envoyés pour le prendre avec sa suite ; & le

vice-chancelier comte d'Oſtermann l'a reçu, de la part de l'impératrice, dans un hôtel, préparé d'après les ordres de S. M. & à ſes fraix pour la réception de S. A. R. Avant-hier, le prince a été introduit près de notre ſouveraine : hier, il a reçu les complimens du ſénat & de la régence de la ville de Pétersbourg : aujourd'hui les miniſtres étrangers lui feront leurs viſites. Son arrivée a été précédée d'une démarche déciſive de notre cour, en reconnoiſſant Monſieur, frere de Louis XVI, régent de France, durant la minorité de l'héritier légitime du trône, détenu priſonnier à Paris, ainſi que M. le comte d'Artois, comme lieutenant-général du royaume, & en donnant au comte de Romanzow des lettres de créance près d'eux en cette qualité. D'un autre côté, le comte d'Eſterhazy a préſenté le 11 à S. M. dans une audience particuliere ſes lettres de créance de la part de Monſieur ſans prendre néanmoins un caractere publiquement déſigné. L'impératrice a nommé deux chambellans, le comte de Romanzow & M. de Kalitcheff, & deux gentils-hommes de la chambre, le comte de Schuwalow & M. de Tſcherbatow, pour accompagner le comte d'Artois. Le premier eſt allé à ſa rencontre avec les équipages de la cour juſqu'à Riga. L'on croit que ſon ſéjour ſera ici d'une quinzaine.

SUEDE.

STOCKHOLM (*le* 30 *Mars*). Le baron d'Armfelt, notre ambaſſadeur en Italie, vient de réſigner toutes ſes charges militaires à l'armée Suédoiſe.

Deux nouveaux comités ont été établis depuis peu par le duc régent; dont le premier, affilié à la secte des *économistes*, spéculera sur les principes de l'économie générale; & l'autre fixera, au grand étonnement de tout le monde, son attention sur l'*épurement du culte & l'abolition de toutes les cérémonies superstitieuses & dangereuses dans les églises.* (*a*)

ESPAGNE.

MADRID (*le 6 Avril*). La publication de la guerre contre la France a été faite dans cette capitale le 30 du mois dernier. Cette publication est de la teneur suivante.

(*a*) L'heureux Régent de Suede qui a assez de loisir pour s'occuper des cérémonies d'église!... Ces cérémonies n'étant qu'un reste informe, mais parfaitement innocent & même à un certain point édifiant, du Rit Catholique, imagine qui pourra, ce qu'il y a là de *superstitieux* & sur-tout de *dangereux*. Et c'est un comité clubistique qui décidera de cela?... La pauvre Suede est donc menacée de quelque chose encore; car c'est toujours par de pareilles affaires que les catastrophes se préparent. Déjoué dans son dessein de jacobiniser sa nation, & gêné dans ce charmant projet par l'incommode & trop voisine Russie, M. le Régent s'en prend aux églises. Il faut croire que malgré la pauvreté des temples luthériens, il y a quelque récolte à y faire. Dans tous les cas, il faut convenir qu'il manque à M. le Régent une chose que jusqu'ici il a trouvé de la difficulté à se donner: *un bonnet rouge.*

Manifeste & déclaration de guerre contre la France par S. M. catholique, adressée à ses conseils d'état de Castille, de la guerre des Indes &c. &c.

„ Depuis que je suis monté sur le trône, j'ai principalement mis tous mes soins à maintenir la paix & la tranquillité de l'Europe. En contribuant par-là au bien général de l'humanité, j'ai donné à mes sujets une preuve particuliere de la vigilance paternelle avec laquelle je vais au devant de tout ce qui peut contribuer au bonheur dont je desire sincérement de les voir jouir & auquel ils ont tout lieu de prétendre par leur loyauté distinguée, & par la noblesse & la générosité de leur caractere. „

„ La modération avec laquelle je me suis conduit à l'égard de la France, depuis le développement de ces principes d'impiété & d'anarchie, qui désolent actuellement & anéantissent ce malheureux royaume, est trop notoire pour qu'il ne soit pas inutile d'en faire mention. Je ne parlerai donc que des événemens qui s'y sont passés depuis quelques mois, sans m'occuper des crimes horribles & multipliés des François, & détournant sur-tout les yeux du plus atroce de tous, dont le souvenir m'est si cruel & si pénible. „

„ Toutes mes vues à l'égard des François se portoient à chercher s'il ne seroit pas possible de les amener à un systême raisonnable, capable de mettre un frein à leur ambition sans bornes & de prévenir les malheurs d'une guerre générale par toute l'Europe. Je desirois aussi d'obtenir la liberté de leur roi Louis XVI & celle de sa famille, prisonniers dans une tour, & exposés à la répétition journaliere des dangers, & des insultes les plus choquantes. Pressé par ces sentimens & desirant vivement trouver les moyens d'assurer la tranquillité générale qui fussent aussi conformes aux loix de l'humanité qu'à celles des liens du sang & de la gloire de ma couronne, je cédai aux instances réitérées des ministres François, & je fis rédiger deux

notes : par la premiere je m'engageois à la neutralité, & par la seconde on devoit retirer les troupes des frontieres respectives. Lorsqu'il fut question d'accepter, comme on en étoit convenu par ces deux notes, ils refuserent d'acquiescer à celle relative au rappel des troupes, & proposerent de conserver une partie des leurs aux environs de Baïonne, sous le spécieux prétexte qu'ils craignoient une descente des Anglois, mais réellement pour nous tenir en suspens sur leurs projets, & nous forcer à entretenir à grands fraix sur nos frontieres des forces égales aux leurs, afin de nous mettre à l'abri des insultes & du pillage d'une soldatesque mutinée & indisciplinée. Dans cette même note, ils affectoient de parler souvent au nom de la république, comptant par-là nous forcer à la reconnoître par l'acceptation de ce même acte ainsi rédigé. „

„ J'avois ordonné à mon chargé d'affaires à Paris, en présentant les notes que nous avions faites ici, de parler de la maniere la plus efficace en faveur du roi & de sa malheureuse famille. Je n'avois point exigé leur élargissement comme une condition expresse, craignant de nuire à une cause à laquelle je prenois un intérêt si vif & si naturel. J'étois en outre persuadé que, sans la plus complette mauvaise foi dans les ministres François, ils ne pourroient s'empêcher de voir une connexion très-intime, quoique tacite, entre la présentation de ces notes, & les pressantes entremises en faveur des prisonniers, & de reconnoître l'impossibilité de la séparation des unes d'avec les autres. C'étoit par pure délicatesse qu'on ne l'avoit pas ouvertement exprimé, & par pure attention pour eux, afin de leur fournir l'occasion de s'en vanter auprès des différentes factions qui trompoient & trompent encore la France, & de se faire un mérite d'un bien auquel nous devions les croire favorables ; mais bientôt leur fausseté devint évidente : car tandis qu'ils méprisoient la recommandation & l'entremise du souverain d'une nation grande & généreuse, ils pressoient l'admission

des articles qu'ils avoient propofés, en menaçant, s'ils n'étoient pas acceptés, d'ordonner le départ du chargé d'affaires. Tandis qu'ils redoubloient leurs inftances, mêlées de menaces, ils mettoient le comble à leurs crimes par le plus cruel & le plus horrible de tous, le meurtre de leur fouverain ; & quand mon cœur & ceux de tous mes fujets étoient déchirés & faifis d'horreur d'une telle atrocité, ils prétendoient toujours continuer leurs négociations, non qu'ils cruffent réuffir à faire accepter leurs propofitions, mais dans le deffein d'infulter d'autant plus à mon honneur & à celui de mes fujets, qu'ils favoient très-bien que, dans de pareilles conjonctures, de nouvelles inftances de leur part ne pouvoient être regardées que comme une ironie, dans laquelle je ne pouvois donner, fans oublier ma propre dignité & toute décence. „

„ Le chargé d'affaires de France demanda & obtint fon paffeport : en même tems un bâtiment François en prit un Efpagnol, fur la côte de Catalogne ; en conféquence le commandant-général ordonna des repréfailles. A cette même époque, il reçut la nouvelle de plufieurs autres prifes, & qu'à Marfeille & dans les autres ports de France ils avoient faifi & mis un embargo fur plufieurs de nos bâtimens. Enfin le 7 du courant, ils ont déclaré la guerre qu'ils nous faifoient déjà depuis le 26 de Février, d'après la date des lettres de marque trouvées à bord de leur corfaire *le Renard*, capitaine B. Lalane, pris par notre corvette *le Ligero* commandée par don Juan de Dios Copete. „

„ D'après une pareille conduite & les hoftilités commencées par les François, même avant aucune déclaration de guerre, j'ai donné les ordres néceffaires pour arrêter, repouffer & attaquer l'ennemi par mer & par terre, par-tout où l'occafion s'en préfentera, & j'ai réfolu & ordonné que la guerre foit déclarée dans cette cour contre la France, fes poffeffions & fes habitans ; & qu'il foit fait dans toutes les parties de mes états les provifions & les prépa-

ratifs nécessaires à la défense de mes sujets, & à repousser l'attaque de mes ennemis. „

„ Fait à Aranjuez, le 23 Mars 1793.

Signé le Roi. „

Seize vaisseaux de guerre sont sortis du Ferrol, pour aller croiser dans la Méditerranée contre les François. L'escadre de Carthagene recevra incessamment l'ordre de mettre en mer.

Les négocians de Cadix ont offert au roi la somme de 100,000 piastres pour les fraix de la guerre, & le duc d'Albe est occupé à lever un corps considérable de troupes.

ANGLETERRE.

LONDRES (*le 20 Avril*). Depuis que notre cour s'est décidée à agir offensivement contre la France, on redouble d'activité dans tous les départemens de l'armée & de la marine. Trois flottes ont mis en mer depuis trois semaines. Le gouvernement a frété 8 bâtimens armés pour transporter 2500 hommes à Dunkerque ; il paroît que cette place est l'une des premieres à être attaquée, & qu'on l'investira par mer & par terre sous les ordres du duc d'Yorck, qui vient d'être élevé au grade de général.

L'archevêque de Cantorbery a ordonné, à la réquisition du gouvernement, un jour de jeûne & de prieres dans toute l'Angleterre, qui a eu lieu le 19 de ce mois, pour le succès des armes de S. M. Britannique contre les régicides François. Il avoit été ordonné de prêcher, ce jour-là, un sermon sur la charité dans toutes les églises & chapelles du royaume, sans distinction de secte ou de religion, pour engager à soulager les

prêtres François que l'horrible perſécution qu'ils éprouvoient dans leur patrie pour leur fidélité & leur attachement envers Dieu & le roi, a obligés de chercher un aſile dans les états de S. M. Britannique. Notre ſouverain n'a pas ceſſé de donner des marques de bonté au clergé de France, depuis le commencement de la perſécution juſqu'à préſent, au point qu'il a envoyé des bâtimens anglois dans les ports de Breſt &c, pour le ſouſtraire aux vexations & à la fureur des jacobins.

DUBLIN (*le* 8 *Avril*). On nous avoit menacé, il y a quelque tems, d'une invaſion. Un Irlandois, actuellement au ſervice de la France, auſſi jacobin que ſon grand-pere étoit jacobite, en un mot le général Arthur Dillon, avoit propoſé, dit-on, à la ſociété fraternelle, de faire une deſcente en Irlande avec 500 Marſeillois, & il répondit d'y opérer une révolution à la Françoiſe. Si jamais il exécute ſon projet, il doit s'attendre à trouver un adverſaire redoutable dans la perſonne du lord Dillon ſon frere, à en juger par ce qu'a dit ces jours derniers ce lord à la chambre des pairs d'Irlande. En voici le réſumé :

„ Milords,

„ Nous ſommes au moment de nous ſéparer pour quelque tems. Avant que l'ajournement ſoit prononcé, j'appellerai l'attention de V. S. ſur un objet bien important. Conſacrons au ſervice de la patrie juſqu'aux jours de loiſir qui vont nous être accordés ; employons-les à méditer ſur les circonſtances qui nous environnent, & ſur ce qu'elles néceſſitent de notre part. Quoiqu'il n'y ait pas une ſeule année qui ne voie éclorre quelqu'acte du parlement, tendant, je ne dirai pas ſeulement au bien géné-

ral de tous, mais au bien particulier de chaque individu, cependant je ne sais quel esprit de mécontentement s'est élevé; on le fomente avec une adroite perfidie; il se trouve des hommes assez pervers pour calomnier ce parlement sans cesse occupé de l'intérêt public, assez ingrats pour vouloir renverser cette constitution qui les protege & les favorise. Dans cette session le parlement vient de passer un bill en faveur des catholiques, un autre pour favoriser le défrichement des terres incultes, d'autres également dignes d'obtenir la reconnoissance & d'assurer la tranquillité publique; & cependant nous voyons des clubs, des associations formées dans l'unique dessein de semer l'esprit de révolte & de sédition. „

„ Des membres de ces clubs osent braver les loix, ils s'annonçent dans leur jargon, comme prêts à être martyrs pour la cause du peuple, & le présent qu'ils veulent faire au peuple Irlandois, c'est l'anarchie & la confusion françoise! Oui, milords, il est ici des Embrions des Robespierres, des Marats, des Péthions, à qui il ne faut que le tems de se développer, pour offrir à leurs aînés des cadets très-dignes d'eux. Je ne crois pas, & je le dis à l'honneur de l'Irlande, qu'elle renferme un seul homme qui puisse arriver au sommet d'infamie d'où M. Egalité est maintenant exposé aux regards de l'univers; mais ceux qu'il laisse bien loin derriere lui dans la carriere des crimes, sont encore les plus grands & les plus dangereux coupables que la terre ait portés depuis long-tems. Je n'aurai pas, milords, la témérité de prescrire ce qu'il faut faire pour les arrêter dans leurs projets sinistres; mais j'invoque la confiance, les lumieres des nobles & savans lords qui ont suivi la carriere de la loi, celles du noble & savant lord qui remplit le premier office du royaume, & à qui ce royaume doit tant de reconnoissance. C'est à eux qu'il appartient de méditer, de dresser un nouvel acte, une loi forte & imposante qui puisse

défendre la constitution, la maintenir dans toute sa vigueur contre ceux qui projettent de la détruire, & leur infliger une peine à jamais exemplaire. Il me suffit quant à moi d'en faire naître l'idée, & j'espere fermement qu'elle sera mise à exécution, comme la mesure la plus nécessaire que notre devoir nous impose, aussi-tôt que nous reprendrons nos séances. „

ALLEMAGNE.

VIENNE (*le* 3 *Avril*). Le changement qu'on prévoyoit dans la principale direction des affaires de notre cabinet vient d'avoir lieu : comme précédemment le département des Pays-Bas avoit été détaché de la chancellerie de cour & d'état, pour être confié à l'ancien ministre-plénipotentiaire comte de Trautmansdorff, l'empereur a jugé à propos de faire les mêmes dispositions à l'égard de ses états d'Italie : & le 28 du mois dernier elles furent notifiées de la part de sa majesté à tous les membres du corps diplomatique, qui résident ici, par la note suivante du vice-chancelier comte de Cobenzl.

„ *L'empereur, ayant jugé avantageux pour son service de séparer le département d'Italie de celui des affaires étrangeres, & m'ayant fait la grace de me nommer son chancelier des premieres, sa majesté a daigné confier le soin des dernieres à M. le baron de Thugut, en qualité de directeur-général du bureau des affaires étrangeres. C'est donc à ce ministre que vous voudrez bien, monsieur, vous adresser à l'avenir pour toutes les affaires dont vous serez chargé; & c'est lui qui vous fera part de tout ce que S. M. I. & R. voudra faire parvenir à votre connoissance. Agréez, monsieur, les assurances réitérées de la plus parfaite considération &c.* „

(Signé) *J. P. Cobenzl.*

Deux jours auparavant, le baron de Thugut avoit reçu un billet du cabinet de S. M. qui lui avoit notifié ces intentions; & en même tems le vice-chancelier, comte de Cobenzl, en fut prévenu par un autre billet. Par une suite de ce changement, le baron de Spielmann a été dans le cas de quitter la place qu'il occupoit au bureau de cour & d'état, avec le titre de référendaire-privé. Il lui a été offert de remplir une place dans le ministere étranger, nommément celle d'adjoint ou de successeur du baron de Borié, ministre d'Autriche à la diete de Ratisbonne; mais il a préféré l'autre alternative, qui lui étoit laissée, de se retirer entiérement des affaires, pour vivre tranquillement avec ses appointemens en pension dans le sein de sa famille.

Conformément aux ordres de l'empereur, se réunirent le 7 de ce mois dans la grande salle du palais à Vienne, à l'heure de midi, le corps des officiers bourgeois avec leur colonel, les chefs & syndics des diverses corporations, les membres du conseil I. & R., le bourgmestre en place Joseph-George Hörl & l'état-major du corps d'artillerie & autres corps militaires bourgeois: c'est là, & dans ce moment qu'ils reçurent des mains de l'empereur, & avec les expressions les plus flatteuses & les plus touchantes, le magnifique gobelet de vermeil, précieusement enrichi, comme un gage de la reconnoissante sensibilité du souverain pour tous les témoignages d'amour & de fidélité que ses sujets se sont empressés à lui offrir. Dans l'intérieur du couvercle de ce riche gobelet, on lit

cette inſcription : *François II conſacre ce gobelet à l'éternel ſouvenir du dévouement particulier de toutes les corporations de Vienne pour leur prince & pour la patrie, & au témoignage de l'amour réciproque & de la reconnoiſſance du ſouverain pour les chers habitans de la capitale, 1793.* Après que le bourg-meſtre, à qui S. M. préſenta le gobelet, eut témoigné au nom de la bourgeoiſie la profonde & reſpectueuſe reconnoiſſance dont tous les cœurs étoient pénétrés, toute l'aſſemblée fut conduite dans la grande ſalle des redoutes où ſe trouvoit ſplendidement ſervie une table de 242 couverts. LL. MM. ſe montrerent aux convives vers la fin du repas ; elles furent reçues avec des tranſports inexprimables, & le bourg-meſtre but dans le même gobelet à la ſanté de LL. MM. & de toute leur auguſte maiſon. (*a*)

(*a*) Cette cérémonie de famille, pour ainſi dire, & de bonhommie n'aura pas les précieux éloges des faiſeurs de célébrité ; ces grands eſprits la regarderont en toute pitié, tandis qu'ils raconteront avec extaſe les propos ou la conduite populaire de quelque roi philoſophe dans un cabaret ou ſur un grand chemin. Laiſſons-les ſe délecter dans les hommes qu'ils ont produits ou ſéduits, & n'en eſtimons pas moins profondément un jeune prince qui a aſſez de force d'ame pour mépriſer leur ſuffrage, aſſez de juſteſſe d'eſprit pour diſtinguer une popularité noble, paternelle & vraiment royale, de celle qui s'avilit par des imitations gauches & triviales ; une popularité qui eſt le produit tout naturel des ſentimens du cœur, de celle qui naît du ſecret orgueil

Le gouvernement vient d'ouvrir un emprunt qui a fait beaucoup de plaisir au public, par les avantages solides qu'il présente; & en moins de deux fois 24 heures, on en a vu les effets. Il ne s'agit pas de donner de l'argent monnoyé, mais de l'or & de l'argent en nature; & comme le luxe de la vaisselle a été porté à l'excès dans ces contrées, ceux qui en ont de trop, ou qui voudroient s'en défaire pour toujours, ou pour quelque tems, ainsi que ceux qui ayant de la vieille argenterie, voudroient la réformer, trouveront dans cet emprunt tous ces avantages. La seule condition qui ne peut être aucunement onéreuse pour les riches, c'est que pendant l'espace de 6 ans ils laisseront accumuler les intérêts qui sont fixés à quatre & demi pour cent, mais en revanche les 6 années

---

& qui le fronde en apparence pour le faire prospérer mieux; une popularité qui par des actions à la premiere vue indifférentes, resserre & renforce les ressorts d'un grand empire, de celle qui les relâche ou les débande.... Si les démarches de cordialité & d'affection dans le sein des familles particulieres ont, suivant la remarque d'un écrivain fameux, des effets plus ou moins puissans sur la destinée des nations *, on ne niera pas que celles des rois ne doivent être d'une toute autre conséquence.

* „ Il est fort indifférent (dit Montesquieu dans l'*Esprit* „ *des Loix*) que tous les matins une belle-fille se leve pour „ rendre tels ou tels devoirs à sa belle-mere; mais si l'on „ fait attention que ces pratiques extérieures rappellent sans „ cesse à un sentiment qu'il est nécessaire d'imprimer à tous „ les cœurs, & qui va de tous les cœurs former l'esprit qui „ gouverne l'empire, l'on verra qu'il est nécessaire que telle „ ou telle action particuliere se fasse. „

6 années révolues, le gouvernement leur paie, en ſus de l'intérêt, 4 pour cent de gratification; de ſorte qu'après un calcul exact qu'on vient de faire, l'emploi de la vaiſſelle pendant 6 ans produira 9 pour cent de profit aux individus qui la porteront à l'hôtel de la monnoie. A l'égard des perſonnes éloignées des villes capitales des provinces héréditaires ou étrangeres, qui devroient dépenſer beaucoup pour le tranſport de leur vaiſſelle, le gouvernement ſe charge de leur procurer toutes les facilités poſſibles pour qu'elles ne ſoient pas dans le cas de ſouffrir plus de perte que les autres. Depuis la publication de ce décret, on aſſure qu'on a déjà livré à l'hôtel de la monnoie au-delà de 20 mille marcs d'argent & quelques centaines de marcs d'or. Si dans les provinces on témoigne le même empreſſement pour cet emprunt, le ſouverain ne peut manquer de trouver un puiſſant ſecours dans cette ſpéculation.

L'empereur a décoré du cordon de l'ordre militaire de Marie-Théreſe, l'archiduc Charles. C'eſt M. le comte de Meerfeld, élevé au grade de lieutenant-colonel, qui a été chargé de porter au maréchal prince de Cobourg le grand cordon, pour le remettre à l'archiduc au nom de S. M. I. Ce monarque a voulu témoigner en même tems ſa parfaite ſatisfaction à toutes les troupes qui ont été employées à délivrer ſes plus belles provinces des brigands qui les dévaſtoient, en leur faiſant donner un mois de gages en forme de gratification. Les ſuccès de l'armée aux Pays-Bas ont produit un en-

thousiasme dont on a vu peu d'exemples ; & en conséquence les recrutemens se font avec la plus grande promptitude. Le corps de chasseurs qu'on leve ici, est à peu-près complet. Rien ne paroît plus ridicule que de voir en ce moment les séducteurs du peuple François dire encore dans leur abominable assemblée, qu'ils travaillent à donner la liberté au monde, tandis que le monde entier n'est occupé qu'à les exterminer eux & leur exécrable systême.

FRANCFORT (*le* 21 *Avril*). Le maréchal de l'Empire vient de requérir itérativement le contingent Bavaro-Palatin de se joindre sans retard ultérieur à l'armée du général Wurmser. On assure qu'après la réception de cet avis, une partie de la garnison de Munich avoit reçu enfin l'ordre de se tenir prête à marcher.

Nous avons eu le 11 une alarme dans cette ville. On avoit entendu depuis 2 à 3 heures de la nuit une très-vive canonade : vers les 10 heures on a vu arriver un grand nombre de fuyards Hessois, revenant en désordre, & la route qui conduit à Mayence remplie de chariots de munitions & de bagages qui se retiroient. Les fuyards rapporterent que les François, sortis de Cassel, étoient à leur poursuite, & que bientôt on pourroit les voir aux portes de Francfort. Les gens faciles à s'alarmer & à prendre un parti dicté par la frayeur, pensoient déjà à se sauver, lorsque dans peu d'heures la cause de cette terreur panique s'est éclaircie & qu'on a vu qu'il n'y avoit aucun sujet de prendre si vîte l'épouvante. Une partie de la garnison Françoise de Cassel avoit fait une sortie au milieu de la nuit & étoit

tombée ſur le camp Heſſois, à la droite de l'inveſtiſſement de Caſſel près de Mosbach. Il paroît qu'on y étoit aſſez mal ſur ſes gardes, & que les ſentinelles furent encore trompées par les réponſes de quelques Allemands, que les François avoient mis en front de leur colonne, & les prirent pour des déſerteurs. Ceux-ci réuſſirent donc bientôt à forcer des retranchemens, foiblement défendus par des troupes dont la plupart, au moment de l'attaque, à 2 heures du matin, étoient plongées dans le ſommeil : le régiment des grenadiers Heſſois fut ſurpris dans ſes tentes. Un grand nombre fut achevé à coups de baïonnette; le reſte fut fait priſonnier : un bataillon preſqu'entier fut maſſacré. Mais les François payerent cher cet avantage : les Pruſſiens qui occupent le milieu du blocus de Caſſel, & les Saxons qui campent ſur la gauche, accoururent au bruit des décharges : deux régimens de cavalerie Pruſſienne, le ſabre à la main, tomberent ſur les aſſaillans ; & les dragons Saxons les attaquerent d'un autre côté. Ces derniers, leur ayant coupé la retraite, firent un grand carnage; & les Pruſſiens ſabrerent également tout ce qui leur tomba ſous les mains. Il ne fut donné au commencement aucun quartier; & la vengeance qui s'exerça pour les malheureux Heſſois égorgés, fut terrible. L'on compte 3 à 4 mille François tués depuis Mosbach juſques ſous les retranchemens de Caſſel. On leur a pris 10 canons; & on leur a fait 600 priſonniers : deux cens Heſſois, qu'ils emmenoient avec eux, recouvrerent la liberté. Un

nombre de François ont profité de l'occasion pour échapper du service : il arrive continuellement des déserteurs.

Depuis qu'un corps de 10 mille impériaux, aux ordres du lieutenant-général comte de Kalkcreuth, est venu se joindre aux Prussiens, pour former le siege de Mayence, cette place est cernée de plus près. L'ennemi ne sauroit même tirer aucun avantage des villages circonvoisins, étant occupés par les avant-postes des troupes combinées, ou observés plus que jamais. Les François ayant paru le 17 à Weissenau, des chasseurs Prussiens pénétrerent dans ce village, & les mirent en fuite après quelque résistance.

L'armée de Custine s'est retirée derriere Cronweissenbourg & au-delà de la Lauter. Les impériaux sont postés près de Germesheim, & les Prussiens occupent Neustadt & Kayserslautern.

LIEGE (*le 28 Avril*). Notre évêque-prince a comblé les vœux de ses bons & fideles sujets, & a rempli ses propres desirs, en reparoissant dans sa capitale, le 21 de ce mois, vers les six heures du soir. Son altesse n'ayant voulu aucun éclat pour sa rentrée, le public n'en fut informé que le jour même. Le soir la ville a été illuminée.

Entre les objets précieux aux yeux de la Religion, que l'on avoit été obligé de soustraire à l'impiété démocratique, sont une portion de la Ste. Croix, & le buste avec les reliques de S. Lambert. Ce pieux trésor vient d'être replacé dans le lieu ordinaire avec une grande solemnité

dont nous avons eu hier l'édifiant ſpectacle. Elle fut annoncée par le ſon de la groſſe cloche de la cathédrale, d'où le cortege qui s'y étoit raſſemblé, ſe rendit proceſſionnellement à l'égliſe des Récollectines ſur le quai de S. Léonard, dans laquelle ſe trouvoient les dépôts révérés qu'on avoit ramenés de Maeſtricht. Notre évêque-prince aſſiſta en flambeau à cette pieuſe & édifiante cérémonie, précédé de ſon clergé ſéculier & régulier également en flambeaux, du magiſtrat, & ſuivi des membres de tous les tribunaux & de ſa cour. La relique de la Ste. Croix fut portée par le grand-doyen, & le buſte de S. Lambert, renfermant une partie des vénérables dépouilles de ce Saint, le fut par ſix tréfonciers, qui ont voulu dans cette circonſtance mémorable, ſe charger de ce précieux fardeau juſqu'à l'égliſe cathédrale, où ces gages ſacrés furent remis au ſon de toutes les cloches de la ville. Cette ſolemnité s'eſt faite avec tout l'éclat, toute la pompe qu'il étoit poſſible de lui donner; elle a d'ailleurs été diſtinguée par le recueillement & la piété des perſonnes en très-grand nombre, qui ſe ſont fait un devoir d'y aſſiſter. Cette journée ſera inſcrite dans nos annales, comme un jour de triomphe complet pour la Religion, dont l'impiété avoit juré la ruine dans ces provinces.

Aujourd'hui a été célébré l'anniverſaire de la tranſlation de S. Lambert. L'évêque-prince a chanté la meſſe qui a été ſuivie, comme d'uſage, de la proceſſion à laquelle S. A. a porté le S. Sacrement. La vue des châſſes où

ſont enfermés les oſſemens de pluſieurs Saints, ſacrilégement dépouillées de leurs riches ornemens par les François, a affligé toutes les ames ſenſibles & chrétiennes. Un Mandement épiſcopal qui a paru dans ces circonſtances, a porté l'inſtruction & la conſolation parmi le peuple : nous pourrons, ſi la place le permet, en tranſcrire quelques paſſages l'ordinaire ſuivant.

Tandis que les bienfaiſans François emportoient l'or & l'argent de nos égliſes, qu'ils nous laiſſoient des maladies contagieuſes & des armées de ces *petites bêtes* que le philoſophe Julien l'apoſtat diſoit *courir dans ſa barbe comme dans une forêt*, ils nous faiſoient pardeſſus légataires de beaucoup d'ouvrages impies dont nos imprimeries & librairies avoient été libéralement fournies. Sous le titre d'une de ces productions déteſtables on trouve au lieu de l'ére chrétienne, *l'an dernier du Chriſt.* (*a*)

(*a*) Exactement comme il eſt dit dans le Pſaume 73. *Dixerunt in corde ſuo cognatio eorum ſimul : Quieſcere faciamus omnes dies feſtos Dei a terrâ.* Et dans le Pſaume 2. *Convenerunt adverſus Dominum & adverſus Chriſtum ejus. Dirumpamus vincula eorum & projiciamus a nobis jugum ipſorum.*

C'eſt à Dieu que dans cette guerre
Les fleches des méchans prétendent s'adreſſer.
„ Faiſons, diſent-ils, ceſſer
„ Les fêtes de Dieu ſur la terre.
„ De ſon joug importun délivrons les mortels :
„ Maſſacrons tous ſes Saints, renverſons ſes autels.
„ Que de ſon nom, que de ſa gloire
„ Il ne reſte plus de mémoire.
„ Que ni lui, ni ſon Chriſt ne regnent plus ſur nous. „

FRANCE.

PARIS (*le* 20 *Avril*). La démarche faite par Dumourier, eſt un objet qui fournit ample matiere à la ſpéculation & aux conjectures. Suivant le procès-verbal des trois commiſſaires envoyés par le miniſtre Lebrun, ils trouverent le général à Tournay, accompagné de madame Sillery, (ci-devant Genlis, la bonne amie du ci-devant d'Orléans), avec ſon éleve Pamela, aujourd'hui Milady Edoüard Fitzgerald, le général Egalité, & le général Valence, gendre de madame de Sillery. On fut étonné de voir dans la ſéance de la Convention du 27 Mars le même Roberſpierre, qui avoit été il y a trois mois le plus grand antagoniſte du projet d'exiler la famille entiere des Bourbons de la France, en faire préſentement lui-même la motion, & propoſer „ que, ſous huit jours, „ toute la famille de Capet ſortiroit du terri- „ toire de la république & des pays occupés „ par ſes armées „ : & l'on a cru trouver dans ce changement quelque rapport à ce que le général Dumourier dit dans ſon adreſſe aux François, „ qu'en ce moment l'ambition aveu- „ gle de la Convention vient de porter les „ individus à ſe coaliſer de nouveau, pour „ conſerver un pouvoir auſſi injuſte que chan- „ celant „. Quoi qu'il en ſoit, le fait eſt que la famille Egalité & tout ce qui lui appartient, partage la diſgrace de Dumourier qui s'eſt mis en ſureté en partant, dit-on, pour la Suiſſe. Un courier, expédié de St.-Amand le 31 Mars par le général Valence, fut arrêté avec les dépêches

dont il étoit chargé pour mesdames de Montesson (la compagne du feu duc d'Orléans), Valence, Egalité, & pour Philippe Joseph Egalité lui-même. La Convention autorisa son comité de sureté-générale à ouvrir ces lettres. L'on en trouva une du jeune général Egalité à son pere, où il disoit „ que la Convention-„ Nationale perdoit tout par l'oubli de tous „ les principes „; & où, en se plaignant de ses décrets tyranniques & de la désorganisation de l'armée, il terminoit en s'écriant : *Dans quel abyme elle a entraîné cette malheureuse France !* La découverte fut bientôt suivie de plusieurs décrets d'arrestation contre tout ce qui tient à la famille Egalité. En considération des blessures du général Valence, il fut d'abord arrêté qu'il resteroit seulement chez lui en état d'arrestation; mais peu après le décret fut aggravé, & il fut décidé „ qu'il „ seroit traduit à la barre, ainsi que le jeune „ général Egalité; que mesdames Montesson, „ Valence, & Egalité seroient arrêtés, & que „ les scellés seroient mis sur leurs papiers „. Le second fils de Philippe-Joseph Egalité fut également soumis à ce décret; & enfin dans le courant de la séance permanente du 4 Avril Levasseur jetta des doutes sur le pere Egalité & sur son compagnon Sillery eux-mêmes, demandant qu'ils fussent gardés à vue.

La proposition fut décrétée avec l'amendement qu'ils seroient libres de vaquer à leurs affaires. Mais cet amendement n'a pas longtems subsisté. Philippe Egalité, suspect à cause de son fils complice de Dumourier, fut arrêté :

au moment de ſon arreſtation, il chercha à écarter tout ſoupçon en diſant : *Si mon fils eſt coupable, je montrerai pour lui les ſentimens d'un Brutus.* Nonobſtant Brutus fut mis à l'Abbaye. Ces meſſieurs ne ſont pas les ſeuls qui éprouvent aujourd'hui un pareil traitement : le général Miranda, celui qui a bombardé Maeſtricht, & les généraux Lanoue & Stengel qui commandoient les troupes au pays de Juliers & à Aix-la-Chapelle lors de la déroute du 1 Mars, ſont entre les mains & ſous la guillotine du *tribunal-révolutionnaire.* Louis-Philibert-François Rouxel-Blanchelande, maréchal-de-camp & lieutenant au gouvernement des iſles-françoiſes ſous le Vent, a été condamné à mort par ce tribunal, & le jugement mis en exécution ſur la place du Carrouſſel. D'autres ont eu le même ſort. Les généraux Valence, Egalité & les autres officiers de l'état-major de l'armée contre leſquels il exiſte des mandats d'arrêt, ont été déclarés *hors de la loi*, s'ils ne comparoiſſoient point huit jours après la ſignification du décret lancé contre eux, & il a été enjoint dans ce cas à tout citoyen de leur courir ſus. Parmi ces officiers eſt le maréchal-de-camp Berneron; l'adjudant-général Devaux, de plus madame Sillery, Milady Fitzgerald, la demoiſelle Beauvais, maitreſſe du général Dumourier, & un nombre d'autres, dont il ſeroit trop long de donner la liſte.

Il eſt décidé que toute la famille royale, excepté la reine, & ſes enfans qui reſteront au Temple, ſera transférée à Marſeille. Phi-

lippe Egalité & plusieurs autres en ont déjà pris la route. Cambon ayant annoncé le 17, que le général Biron avoit fait arrêter Egalité *cadet*, second fils du duc d'Orléans, la Convention a décrété „ que Bourbon-Montpen-
„ sier, dit *Egalité cadet*, sera transféré,
„ à Marseille; qu'il y sera détenu ainsi que les
„ autres individus de la famille des Bourbons;
„ que le président criminel du département
„ des Bouches-du-Rhône, interrogera les in-
„ dividus de la famille des Bourbons détenus
„ à Marseille, & que les biens de la famille
„ des Bourbons-Orléans seront provisoirement
„ mis en séquestre „. Lorsque Philippe Egalité fut arrêté & conduit à l'Abbaye, il donna une nouvelle preuve que la plus grande lâcheté s'allie à la plus grande scélératesse; il perdit toute contenance, une pâleur mortelle se répandit sur son visage, enfin il étoit près de s'évanouir. Son troisieme fils, le comte de Beaujolois, montra plus de fermeté dans l'interrogatoire qu'il subit à la mairie. Quel est votre âge? lui demanda-t-on. — *14 ans.* Votre qualité? — *Prince.* — Il n'y a plus de prince. — *J'existe & je le suis.* — Etes-vous aristocrate? — *Oui.* — Avez-vous des liaisons avec votre pere & connoissez-vous ses projets? — *Non.* — Avez-vous des liaisons avec Mdme. de Sillery? — *Fi donc!* — Etes-vous républicain ou royaliste? — *Royaliste.* — Qui vous a inspiré ces sentimens? — *Mon devoir & ma conscience.*

Il seroit trop fastidieux de rapporter toutes les folies & procédés honteux qui remplissent

les ſéances de ceux qui ſe diſent repréſentans d'une nation qu'ils ne ceſſent de plonger dans un abyme de maux. Celle du 11, dans laquelle il s'eſt agi de décréter Marat d'accuſation, eſt dans ce genre : *ſéance*, ſuivant la Chronique de Paris même, *qui n'a été levée qu'à une heure de nuit, où des piſtolets ont été montrés, des ſabres tirés, juſqu'à ce que la laſſitude ait fait taire toutes les diviſions*. Le député Duperret fut apoſtrophé par le parti de la Montagne des épithetes de *monſtre*, *aſſaſſin*, *traitre*, pour avoir paré du ſabre un piſtolet levé ſur ſa tête. A la ſéance du 12, on recommença à nouveaux fraix. On fit lecture d'une piece ſignée *Marat*, dans laquelle il invitoit le peuple à maſſacrer une partie de l'aſſemblée. Un nombre de membres demanderent le décret d'accuſation contre Marat : la Montagne jetta, de ſon côté, les hauts cris. Les débats ſur ce décret furent encore plus violens le lendemain. Enfin il fut rendu dans celle de la nuit ſuivante, où l'appel nominal a duré juſqu'à 6 heures du matin, à une majorité d'environ 240 voix. Mais Marat n'a pas obéi. Le 17, le nouveau miniſtre de la juſtice Gohier a écrit à la Convention, » qu'il employoit tous les » moyens, pour mettre à exécution le décret » contre Marat, mais en vain ». Les Jacobins, de leur côté, favorables à Marat ont porté le 15 une accuſation formelle contre les membres du parti contraire, voulant que proviſoirement 22 d'entre eux fuſſent exclus de la Convention. Dans cet état des choſes, les ſec-

tions de la capitale s'agitent & prennent en même tems des arrêtés très-vigoureux contre les conventionnaires, & présentent des adresses tendant à dénoncer & à faire expulser de l'assemblée un grand nombre des membres qui la composent. De ce conflict d'opinions on prévoit qu'il résultera des événemens majeurs. (*a*)

Paris est une véritable Babylone depuis quelque tems. On y parle toutes les langues, c'est-à-dire que les opinions sont si variées, ont des nuances si différentes, qu'il seroit bien difficile, je ne dirai pas de les réunir en une couleur unique, mais même de discerner la couleur dominante. Outre les Républicains, les Maratistes ou Anarchiens, les Orléanistes ou Dictatoriens, les Aristocrates ou Royalistes, & les Monarchiens, nous avons à présent les Dumouriéristes, & le nombre de ces derniers est bien plus considérable qu'on ne l'avoit cru d'abord. Il paroît même que c'est réellement le parti des Monarchiens, le plus dangereux de tous. Ceux qui croient

(*a*) Qui n'admirera pas l'éternelle Providence qui toujours constante dans ses plans de justice, châtie les scélérats les uns par les autres, & consume l'iniquité par elle-même. De tous les auteurs & promoteurs de cette révolution sanguinaire & sacrilege en existe-t-il un seul qui soit encore à punir, qui ne soit ou exécuté, ou assassiné, ou exilé, ou dépouillé, ou abhorré, ou tout cela ensemble, & cela par ceux qui l'ont été à leur tour, & ceux-ci par d'autres qui n'échapperont pas davantage? *Et versus fuerat gladius uniuscujusque ad proximum suum.* 1 Reg. 14.

Dixi : ubinam sunt? Cessare faciam ex hominibus memoriam eorum. Deut. 32.

Paris menacé d'une cataſtrophe redoutable, ne manquent pas d'obſerver cette multitude de factions, prélude ordinaire d'une deſtruction prochaine. Jéruſalem, avant de ſubir ſon ſort, en donna l'effrayant ſpectacle, le ſang y couloit avec une abondance égale pour aſſouvir des haines réciproques, la famine & la rage n'y étoient pas moins violentes. Titus étonné y vit le doigt de Dieu; ſes efforts pour ſauver les coupables furent inutiles, le terrible arrêt s'exécuta dans toute ſon étendue.... Eh qui peut dire à quel point, ce qui eſt arrivé ſe réaliſera ou ne ſe réaliſera pas encore?

Les nouvelles des départemens ſont des plus attérantes pour la cauſe de la *liberté* & de *l'égalité*. La ville de Lyon eſt dans la plus grande agitation. Nantes eſt depuis 30 jours aſſiégé par une armée nombreuſe de contre-révolutionnaires, dont une partie eſt déjà maître d'une grande étendue de pays. Des commiſſaires de la Convention, envoyés pour ramener les habitans au ſyſtême démocratique, n'ont point eu de ſuccès. Ceux-ci ont répondu aux proclamations des émiſſaires, d'un ton ferme & énergique, qu'ils ne reconnoiſſent & ne reconnoîtront jamais les décrets de la Convention, & que le but qu'ils ſe propoſoient, étoit de rétablir les loix anciennes dans toute leur intégrité, le clergé dans ſes droits, & le roi ſur le trône.

PAYS-BAS.

La Haye (*le* 24 *Avril*). La premiere diviſion des troupes Hollandoiſes qui ſe mit en route, la ſemaine derniere, pour le Bra-

bant, sous les ordres du prince Fréderic d'Orange, est composée de 10 escadrons de cavalerie, répartis en trois brigades, commandées par les colonels Trebra, Rechteren, vander Duyn; & de 12 bataillons d'infanterie, distribués aussi en trois brigades, commandées par le prince de Hesse-Darmstadt, les colonels Geusau & Quadt. Le capitaine Dupont commande le train d'artillerie attache à cette division. La seconde division, aux ordres du prince héréditaire, suivra bientôt la premiere, & déjà le reste de la garnison de la Haye a quitté cette résidence, pour joindre les autres troupes de l'état.

Milord Auckland, ambassadeur du roi d'Angleterre, & le comte de Staremberg, envoyé extraordinaire de l'empereur, ayant présenté il y a quelque tems à leurs hautes-puissances un mémoire sous la date du 5 Avril (*voyez le dern. Journal, p. 632*), les Etats Généraux viennent d'y faire la réponse suivante.

„ Leurs hautes-puissances se rappellent très-bien la déclaration solemnelle, qu'elles ont donnée au mois de Septembre de l'année derniere, en réponse à une réquisition de M. le comte de Staremberg relativement à ceux qui pourroient se rendre coupables du plus grand des crimes, à l'égard de S. M. très-chrétienne, ou de sa famille royale. Elles ont partagé depuis avec toutes les ames honnêtes le sentiment général & profond d'épouvante & d'indignation, que l'horrible événement, qui a eu lieu en France, a répandu dans toute l'europe : & elles sont aussi déterminées plus que jamais à l'exécution des mesures qu'elles ont alors arrêtées. „

„ Les Etats-Généraux sont d'autant plus persuadés de la nécessité, qui existe dans tout état bien réglé, de s'opposer efficacement à l'audace de ceux, qui cherchent à détruire le bonheur des sociétés civiles, en rompant tous les liens d'une juste subordination à l'autorité légitime du gouvernement établi, que cette république a appris à connoître par sa propre expérience les suites pernicieuses d'un aussi criminel projet. Effectivement il est notoire aujourd'hui, qu'un petit nombre d'habitans émigrés de ces provinces, usurpant le nom & les droits de la souveraineté, n'ont pas craint d'attaquer leur patrie les armes à la main, & de menacer publiquement de la mort les membres du gouvernement légitime, & tous ceux qui étoient employés à la défense de l'état, au cas qu'ils n'abandonnassent pas leur poste : &, quoique ces actes de rebellion ne soient pas comparables, ni dans leur nature, ni dans leurs suites, avec les forfaits qui ont été commis en France, ils tirent cependant leur origine des mêmes causes. En conséquence les Etats-Généraux attendent de l'équité & de la sagesse de l'Europe, & en particulier de L. M. l'empereur & le roi de la Grande-Bretagne, qu'ils voudront bien ne pas accorder d'asile dans leurs états à ceux qui se sont permis des attentats aussi énormes contre le gouvernement de cette république, & qui, par des proclamations & des manifestes, signés par eux, ont dérobé leurs noms à l'oubli qui auroit été leur partage; mais au contraire, que s'ils étoient découverts, ils seront arrêtés, pour pouvoir être poursuivis en justice, & punis d'après toute la sévérité des loix. „

BRUXELLES (*le* 28 *Avril*). Un courier arrivé hier de Vienne, a apporté l'agréable nouvelle que l'impératrice est heureusement accouchée d'un prince, le 19 de ce mois.

Aujourd'hui S. A. R. l'archiduc Charles a fait son entrée solemnelle dans cette ville, &

a été reçu comme gouverneur-général de la Belgique, avec des démonstrations de joie inexprimables de la part du peuple & de tous les ordres de l'état. Les lettres-patentes qui revêtent le prince de cette dignité, sont de la teneur suivante.

François &c. „ *N'ayant rien tant à cœur que de témoigner l'affection particuliere que nous portons à nos provinces des Pays-Bas, & généralement à tous ceux qui les habitent* (a), *nous avons trouvé bon, pour*

(a) Outre cette déclaration solemnelle & tout-à-fait volontaire, que fait François II de l'affection qu'il porte aux Belges, on rapporte plusieurs de ses propos également flatteurs & consolans pour cette nation, toujours loyale & si long-tems persécutée. Mais si ce prince aime les Belges, il en est bien aimé aussi, & cet amour réciproque est très-solidement fondé. Si François a écouté enfin des plaintes que douze ans de larmes & de souffrances n'avoient pu faire arriver au trône; s'il a rendu aux Belges une justice éclatante; s'il est venu à leur secours avec une puissante armée; s'il a détruit le vonckisme, ennemi foible, mais devenu fort par l'appui de l'ancien gouvernement: les Belges de leur côté lui ont conservé le pays contre les folies & les fureurs de la démocratie; ils ont servi de barriere à ses autres états; ils ont fait évanouir les systêmes perfides qui préparoient depuis plusieurs années dans toutes ses provinces une subversion totale, & une révolution qui peut-être eût éclaté dans la crise actuelle, & dont les inventeurs ont dû rétrograder dans d'autres plages à mesure qu'ils éprouvoient de la contradiction dans la Belgique; ils ont conservé le clergé, les églises, la doctrine orthodoxe, les asiles de la piété, les fondations saintes, les établissemens utiles, la

Réflex. analogues, 25 Avril 1790, p. 621.

pour assurer leur bonheur & leur prospérité, ainsi que pour leur donner une preuve éclatante de nos soins paternels, d'en confier & conférer le gouvernement à notre très-cher & très-aimé frere l'archiduc Charles-Louis d'Autriche, prince-royal de Hongrie & de Bohême. Sçavoir faisons en conséquence que, par ces considérations & autres, nous avons à la place de L. A. R. l'archiduchesse Marie-Christine d'Autriche, princesse-royale de Bohême, notre très-chere & très-aimée bonne tante & sœur, & le duc Albert, prince-royal de Pologne & électoral de Saxe, duc de Teschen, notre très-cher & très-aimé oncle & cousin, établi, créé & constitué, comme par les présentes, établissons, créons & constituons notredit très-cher & très-aimé frere, notre lieutenant, gouverneur & capitaine-général dans lesdites provinces, sur le même pied & de la même maniere, que ledit gouvernement-général avoit été conféré à ses prédécesseurs; voulant qu'il y représente notre personne royale: à cet effet, & nous confiant en ses lumieres & sagesse, nous lui avons donné & donnons par ces présentes, tout plein pouvoir, autorité, faculté & pleine puissance de vaquer, veiller & s'employer au gouvernement, administration, & conduite de nosdits pays, sujets & vassaux, ainsi que des affaires & besognes quelconques qui pourront y sur-

---

dignité de la représentation nationale, les droits des corporations, l'inviolabilité des possessions, la sureté & la sécurité des citoyens de toutes les classes; en démasquant & abhorrant les projets qui plus ou moins directement tendoient à l'abolition de tout cela; en embarrassant de toutes les manieres la marche de ces opérations funestes, envoyant au loin le trouble dans des conseils pervers, répandant l'incertitude sur les résolutions les plus affermies, poursuivant l'illusion jusques sur le trône, & par-là défendant le trône même, & le conservant au prince chéri qui est aujourd'hui assis dessus.

venir; DE LES FAIRE VIVRE ET CONDUIRE EN NOTRE SAINTE RELIGION CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE; *de surveiller à tout ce qui regarde la justice & la police, en faisant administrer & maintenir l'une & l'autre par tous nos conseils, justiciers, & officiers, selon les formes établies & les pouvoirs, ressorts, jurisdictions & manieres attribuées à chacun d'eux, ainsi, & ès cas qu'il appartiendra; d'ouïr les requêtes, plaintes & doléances de nos sujets Belgiques, pour sur icelles, disposer ou faire disposer de la maniere qu'il trouvera convenir; de faire assembler devers lui ou ailleurs où bon lui semblera, & tant de fois qu'il voudra, les chevaliers de l'ordre, chefs, conseillers & autres de nos conseils-d'état, privé, grand & autres par nous ordonnés près de lui; d'y faire proposer & mettre en délibération toutes les matieres & affaires qui lui surviendront, concernant nos droits, nosdits pays, & sujets ou autres; d'ouïr & entendre les opinions & avis de nosdits conseils-d'état & privé; d'y ordonner & asseoir telles conclusion & résolution qu'il appartiendra; de leur faire sortir plein effet, & les mettre à due & entiere exécution; d'avoir inspection, soin & surintendance tant sur les objets de justice & des finances, que sur la gendarmerie de terre & de mer, ainsi que sur nos gouverneurs & capitaines-généraux & particuliers, & tous autres nos officiers de justice & de recette de nosdits pays; de faire émaner toute sorte d'édits, statuts & ordonnances qu'il jugera pouvoir servir à l'avantage, utilité, commodité & police de ces provinces, de ceux qui les habitent, & de la chose publique en général; de donner & conférer à gens idoines, capables, qualifiés & resséans, tous offices & bénéfices qui vaqueront en nosdits pays, & ne sont ou ne seront pas réservés à notre royale nomination; d'accorder & d'octroyer aussi à tous délinquans, criminels, malfaiteurs, grace, rémission, abolition, pardon & rappel de ban, sur les cas qu'ils auront commis & perpétrés; de faire convoquer, appeller & assembler les Etats de nosdits pays en gé-*

néral & en particulier, & cela en telle ville & lieux que bon lui semblera; de leur faire proposer & remontrer toutes les affaires qui pourront les regarder; de faire expédier & sceller de nos sceaux toutes provisions & lettres-patentes qui, par lui, auront été résolues, & quant aux lettres closes, de les signer, ou faire signer dans les formes établies & usitées; voulant que ces lettres & provisions ainsi dépêchées, aient la même force, valeur & effet que si nous-mêmes les eussions signées, bien entendu toutefois que les lettres closes & patentes qui se dépêcheront en nos conseils d'état, privé & autres ès matieres qui s'y traitent, se feront toutes sous notre nom, ainsi qu'il en a été ordonné par feue l'impératrice Marie-Thérese notre très-chere & très-honorée dame & aïeule de très-glorieuse mémoire : & généralement de faire, ordonner, commander & disposer de toutes choses, qu'il verra servir à notre gloire & honneur, à la conservation de nos droits, hauteurs, seigneuries, autorité & prééminence, ainsi qu'au bien, tranquillité & repos de nosdits pays & sujets, & de la chose publique d'iceux, tout ainsi & en la même forme & maniere que nous le ferions nous-mêmes & pourrions le faire en propre personne, & cela dans les cas même où il y auroit chose qui sembleroit requérir, ou requerroit mandement plus ample, plus exprès & plus spécial qu'il n'est contenu en ces présentes. Promettant, en foi & parole d'empereur & roi, d'avoir & tenir pour agréable, ferme & stable, & d'observer & garder inviolablement toute & chacune des choses que ledit sérénissime prince notre représentant aura fait, conclu, accordé & exécuté en vertu des présentes de la maniere susdite, sans jamais faire, dire, ni aller, ni souffrir être fait, dit ou allé au contraire, en maniere quelconque ,,.

Si donnons en mandement &c.

En témoignage de quoi, nous avons signé ces pré-

sentes, & nous y avons fait mettre notre grand scel. Donné à Vienne, le 17 Mars, l'an de grace 1793, & de nos regnes de l'empire romain le 1er. de Hongrie & de Bohême le 2e.

Signé *François.*

Contre-signé *F. Trauttmansdorff-Weinsberg*, & plus bas, *par l'empereur & roi*, signé *A. G. de Lederer.*

Il s'est fait le 14 dans cette résidence une procession des plus solemnelles. L'objet de cette cérémonie étoit le transport du S. Sacrement de miracles à l'église de Ste. Gudule. Ce dépôt précieux & sacré étoit demeuré caché dans l'enceinte du grand béguinage, & avoit échappé aux recherches des spoliateurs de nos églises. Les habitans de la ville & des environs remplissoient les rues, accompagnoient ou suivoient la procession, à travers deux haies formées par nos volontaires sous les armes. Tout le clergé, toutes les corporations s'y trouvoient. S. Exc. le ministre-plénipotentiaire, environné de l'état de la cour, & précédé par les chambellans de S. M., par les membres des conseils & des tribunaux, suivoit le dais, sous lequel étoit porté le St. Sacrement. Son excellence le nonce du pape aux Pays-Bas, officioit pour Son Em. notre archevêque. Des divisions de volontaires, & une de volontaires à cheval, fermoient tout le cortege, qui s'est rendu à l'église de Ste. Gudule, où l'on a célébré une Messe solemnelle suivie du *Te Deum.* Le 20, il en a été célébré une dans l'église de Caudenberg, pour remercier Dieu de l'union & de la paix qui regnent dans ces provinces, ensuite de l'heu-

reux rétabliſſement de la conſtitution (*a*). Son Exc. le comte de Metternich, le conſeil ſouverain de Brabant, la magiſtrature, les doyens des métiers &c, ont aſſiſté à cette religieuſe cérémonie.

On remarque dans les égliſes & dans tout ce qui concerne le culte catholique un renforcement de zele & d'empreſſement tout-à-fait édifiant; effet naturel de l'horreur que les bons habitans de la Belgique ont toujours eue de

---

(*a*) Et non pas, comme dit une feuille imprimée dans cette ville, pour *la réunion des partis qui depuis pluſieurs années troublent la tranquillité de ces provinces*; partis qui n'exiſtent pas & qui n'ont jamais exiſté : à moins qu'on n'appelle *parti* quelques agens du pouvoir arbitraire qui ont effectivement *troublé ces provinces* en voulant détruire la conſtitution, ou bien cette poignée de Vonkiſtes qui en 1790 ont eſſayé de former un parti ſans pouvoir y réuſſir, & qui s'étant unis auſſi-tôt aux démocrates François, ont diſparu avec eux, ou ſe cachent dans des conventicules ſecrets qui font l'objet des ſoins de la police.... Si quelques individus viennent à réſipiſcence, il faut les recevoir ſans doute, les embraſſer fraternellement, les unir & les mêler au vœu général : comme un grand fleuve, détourné de ſon cours, abſorbe dès qu'il rentre dans ſon lit, quelques flaques d'eau qui y étoient reſtées... De telles annonces ne ſont peut-être pas ſans quelque malice, & tendent à repréſenter les Belges comme un peuple déſuni, dont les uns aiment & les autres n'aiment pas la conſtitution, & qui eſt dans le cas de faire chanter des Meſſes pour ſavoir ce qu'il veut.

l'impiété, mais sur-tout depuis qu'ils l'ont vue personnifiée, parlante & agissante *sans détour & à découvert* (car elle travailloit déjà auparavant sous le masque) au milieu d'eux. Les évêques, les curés, les réguliers, & le clergé en général, secondent cette religieuse disposition du peuple, la nourrissent & la consolident, tant par de pathétiques exhortations que par le touchant spectacle des cérémonies du culte catholique (*a*). L'évêque d'Anvers

---

(*a*) Ce qu'on appelle *le monde*, regardera en toute pitié, l'article suivant, inséré dans le *Journal de Bruxelles*, n. 98; mais ceux qui ne sont pas *de ce monde* (qui en ce moment a perdu un peu de son dogmatisant empire), en seront profondément touchés, sur-tout quand ils réfléchiront qu'il s'agit d'une ville voisine de la France, située à 4 lieues de Maubeuge, où la théologie des Camus & des Santerre a eu toutes les aisances de se faire entendre, & de mettre ses leçons en pratique. „ Les magistrats de la ville de Beaumont, réintégrés par „ S. E. le comte de Metternich, ministre-plénipotentiaire de S. M. l'empereur & roi, & animés „ du même zele, qui les a toujours engagés, dans „ les tems orageux, à s'unir pour soutenir notre „ sainte Religion & nos privileges, viennent de manifester avec éclat leur enthousiasme, à cause de „ l'affermissement de cette même Religion, & de „ la restitution des privileges & droits de leurs „ commettans. Il y eut, à cette fin, le dimanche „ 7 Avril, illumination générale & des réjouissances publiques, présidées par les sieurs Ransselot, receveur seigneurial, Reuflet, lieutenant-prévôt, Laurent, greffier, & Gravé, bailli & receveur, où tous les bourgeois ont pris la part la

a donné le 11 Avril, une Instruction pastorale où les fruits de la Religion, & le véritable bonheur qu'elle produit seule & exclusivement à tout autre moyen, sont excellemment exprimés. *Et venerunt mihi omnia bona pariter cum illâ.* Aucun des évêques Belgiques, si on en excepte le cardinal-archevêque, n'a été plus exposé que celui-là, à la fureur des démagogues François, excités par quelques ennemis domestiques atteints de la même folie. Sans une retraite bien secrete & bien soutenue durant 22 jours il eût été claquemuré dans quelque ville de France ou *septembrisé* (*a*). Celui de Ruremonde vient de mourir (*b*).

„ plus cordiale. Les curé & vicaire dudit Beaumont, „ Religieux de l'abbaye de Floreffe, animés des „ mêmes principes que leurs ouailles, n'ont pas „ moins participé à cette fête brillante, &, pour „ se distinguer & marquer au Tout-Puissant leur „ reconnoissance de les avoir conservés, ont prié „ leurs paroissiens de se tenir le dimanche suivant 14 du même mois, en l'église paroissiale „ dudit Beaumont, immédiatement après les vêpres, une heure entiere en priere extraordinaire, les bras en croix, à l'exemple d'eux-mêmes, desdits magistrats & autres, s'amendant „ honorablement, priant aux fins d'expiation des „ sacrileges & profanations commises en leur dite „ église depuis l'an 1789; ce qui a été exécuté „ par tous les habitans de la façon la plus exemplaire „. (Détails fournis par un magistrat de ladite ville de Beaumont.)

(*a*) Mot qui a pris faveur à la Convention-Nationale, & qui signifie *assassiner* à l'imitation des exploits du 2 & 3 *Septembre*.

(*b*) C'est une chose remarquable que durant ces

Une partie de notre armée bloque la ville de Condé ; Valenciennes & Maubeuge sont aussi serrés de près. Les Prussiens, Anglois, Hanovriens & Hollandois s'assemblent du côté de Lille & de Dunkerque. En même tems que tous les chrétiens & les *ayant quelque chose* font des vœux pour la guerre contre les Jacobins : leur entier anéantissement n'est point à desirer. Les Monarchiens reprendroient le dessus, & ce seroit bien pis encore. La franchise des Jacobins a sauvé le monde. Elle a rendu vaines la fourberie & l'hypocrisie des Monarchiens * qui vont au même but d'une maniere plus lente & à reculons, tournant le dos à l'objet vers lequel ils tendent, pour y venir plus surement. Il faut donc que le jacobinisme existe, pour mettre au grand jour le resultat des œuvres du monarchianisme, & tenir les peuples & les rois en garde contre les intrigues qui déconcertent les réso-

Quibus est equus & pater & res. Hor. A. P.

* Dern. Journ. p. 628.

Ne occidas eos, nequandò obliviscantur populi. Psal. 58.

---

dernieres années, sur-tout depuis 1786, époque où la guerre déclarée depuis long-tems à l'Eglise a commencé à se faire sans ménagement, aucun des évêques Belgiques ne soit mort ; quoiqu'il y en eût de vieux & d'infirmes. Le cardinal a été souvent très-mal ; l'évêque de Namur est fort âgé ; celui de Ruremonde, déjà frappé d'apoplexie, il y a un an, a précisément duré aussi long-tems qu'il falloit pour mourir sous un gouvernement chrétien. C'est l'effet d'une bénédiction sensible sur l'Eglise des Pays-Bas. Les évêques dont le siege seroit devenu vacant, auroient été très-mal remplacés. Toutes les dispositions étoient faites pour cela ; & dans ce dessein on avoit mis en avant tous ceux qui devoient être poussés plus en avant encore.

lutions les plus ſages & qui renverſeroient le trône d'un Salomon. N'oublions pas que cette ſecte, en allant directement aux conſéquences de la philoſophie, en réaliſant ſans déguiſement & avec une méchanceté naïve toutes les horreurs de l'impiété, a fait manquer la grande opération que nous étions ſur le point de voir conſommer *. N'oublions pas ſur-tout ce que leur doit la Belgique. Leurs exploits ont été un trait de lumiere, qui a deſſillé les yeux des rois, renforcé la Religion des peuples, cimenté les vrais principes, reſſerré l'union publique, fait taire la calomnie, confondu les petits artifices, reſſuſcité les loix, ramené la tranquillité & le bonheur. On peut bien dire avec Pline que *le mal & le bien paroiſſent pour l'ordinaire ſous des dehors contraires, & produiſent des effets diamétralement oppoſés à leur nature ; que la Providence ſe cache de cette ſorte aux yeux des mortels*, qui apprennent par-là à ſe défier de leurs lumieres, & à lui remettre toutes leurs eſpérances. (*a*)

* 15 Avril pag. 599.

MONS (*le* 23 *Avril*). Depuis le départ des

(*a*) *Habet bas vices conditio mortalium : ut adverſa ex ſecundis, ex adverſis ſecunda naſcantur. Occultat utrorumque ſemina Deus : & plerumque bonorum malorumque cauſæ ſub diverſâ ſpecie latent.* Plin. ——— Horace avoit à peu-près la même idée quand il diſoit :

Prudens futuri temporis exitum
Caliginoſâ nocte premit Deus ;
Ridetque ſi mortalis ultra
Fas trepidat.

François, quelques clubistes s'étant de nouveau assemblés, pour troubler la tranquillité publique, M. Papin a adressé à la souveraine cour de Mons, la piece suivante.

A messeigneurs, messeigneurs les grand-bailli, président & conseillers en la noble & souveraine cour de Mons.

„ *Remontre humblement le conseiller avocat de sa majesté, qu'il lui revient de toutes parts, que depuis le départ des troupes de France, il se feroit encore des rassemblemens, des conventicules dans des maisons particulieres, dans des cabarets, chez des marchands de vin ou de liqueur &c. où des gens, qui se sont fait connoître pour les véritables ennemis de l'ordre & de la tranquillité du pays, nommément ceux des clubs figurant sous la fastueuse dénomination des amis de la liberté & de l'égalité, se réunissent, tiennent des propos inquiétans & alarmans, & cherchent encore à tromper & séduire les habitans.* „

„ *Que le public, instruit par une funeste expérience du danger qu'il y auroit de tolérer ces rassemblemens, & de souffrir que des gens qui ont vexé, alarmé & persécuté tant de braves habitans pendant les derniers mois, & qui n'ont rien négligé pour la subversion & le bouleversement des droits & des propriétés, & l'anéantissement de la Religion & des loix, ne peut voir sans les plus vives inquiétudes, que des personnes aussi dangereuses se réunissent fréquemment.* „

„ *Pourquoi le remontrant s'adresse à la cour, pour qu'il lui plaise faire provisionnellement défense & inhibition à toutes personnes de l'un ou de l'autre sexe qui ont été membres des clubs, de se trouver & se réunir ensemble au nombre de trois ou plus, soit dans les cabarets, cafés, estaminets, dans des maisons particulieres, dans les promenades ou dans les places publiques, sous peine d'être emprisonnés, traités & punis comme perturbateurs du repos public : autorisant tous cavaliers de maréchaussée, tous huissiers & sergens,*

de se saisir de tous clubistes réunis au nombre de trois ou plus, soit dans quelque lieu que ce soit, & de les conduire en prison sur le champ. Et pour que la disposition de la cour parvienne à la connoissance d'un chacun, il requiert qu'elle soit imprimée, publiée & affichée par-tout où besoin sera. Q. F. &c. „

Etoit signé, L. J. Papin.

„ Les grand-bailli, président & conseillers en la noble & souveraine cour à Mons, ayant vu le présent réquisitoire, ont défendu & défendent toutes assemblées de personnes de l'un ou de l'autre sexe qui étoient membres de la soi-disante société des amis de la liberté & de l'égalité, ou club des Jacobins, à peine d'être traités comme séditieux, & suivant toute la rigueur des loix portées contre les assemblées illicites. Déclarant que lorsque trois ou davantage d'entre lesdites personnes se seront trouvées ou se trouveront réunies, elles seront censées avoir tenu ou tenir une assemblée. Autorisent tous huissiers, sergens, cavaliers de maréchaussée & autres suppôts de justice, d'arrêter en flagrant, ceux ou celles qu'ils trouveront en contravention à la présente défense; qui sera imprimée, publiée & affichée, ainsi que ledit réquisitoire. Le tout sans préjudice aux poursuites intentées ou à intenter au sujet des délits perpétrés par lesdits clubistes ou autres durant le séjour des troupes de France en ce pays. Fait en conseil le 15 Avril 1793. Etoit paraphé : Gom *vt*. Et plus bas par ordonnance. *Signé*, de Ronquier. „

Extrait d'une lettre de Malines, du 21 Avril. „ Je crois bien faire en vous envoyant „ la relation ci-jointe, dans la pensée que vous „ jugerez peut-être à propos de la placer dans „ votre Journal. „

„ Les députés soussignés du chapitre métropo-

litain de Malines, le chanoine du Trieu, le chanoine Zellarien, Smits & le fossoyeur Goris, se sont transportés, par ordre dudit chapitre à Bruxelles, dans l'après-diné du 13 Mars 1793, & se sont d'abord rendus à l'hôtel du général commandant Duval. Le secrétaire dudit commandant leur ayant demandé l'objet dont il s'agissoit, ils ont répondu qu'ils venoient réclamer les vases sacrés, argenterie & autres ornemens appartenant au chapitre & à l'église de la métropole de Malines, en conséquence de l'ordre donné par le général Dumourier. Le secrétaire a répondu qu'il étoit vrai que le commandant étoit chargé des ordres du général Dumourier, mais que pour le mode de l'exécution, nous devions nous adresser aux commissaires de la Convention nationale. Sur quoi nous nous sommes transportés à l'hôtel desdits commissaires, où nous avons trouvé le citoyen commissaire Camus; nous lui avons adressé la même demande, comme dessus, en conformité des ordres du général Dumourier. Le citoyen Camus nous a répondu : „ Nous ne „ connoissons pas les ordres de Dumourier : Du- „ mourier n'a point d'ordres à nous donner, il est „ lui-même sous nos ordres, nous sommes au-dessus „ de lui, nous sommes commissaires de la Con- „ vention nationale. Au reste, on vous rendra ce „ qui est nécessaire au culte, mais ce ne sera point „ en vertu des ordres de Dumourier, qui n'a point „ d'ordres à nous donner. Il ne faut point de luxe „ dans les églises „. Nous avons insisté & représenté qu'il étoit ici question d'une église métropolitaine : sur quoi le citoyen Camus nous a parlé des Capucins & nous a dit, *que le Dieu des Capucins étoit le même Dieu que celui des métropoles.* Il a parlé ensuite de la primitive Eglise, de l'exemple donné par les plus saints évêques, qui faisoient fondre les vases sacrés pour secourir l'humanité souffrante; que la république Françoise se trouvoit

dans le plus pressant besoin &c (*a*). Nous avons demandé de revenir le lendemain pour attendre la décision des autres commissaires. Il nous a dit que nous pouvions le faire, mais qu'il étoit bien assuré que ses confreres ne nous diroient pas autre chose, que ce qu'il venoit de nous dire. Il nous a ensuite demandé la délibération capitulaire, ou commission du chapitre, dont nous étions munis : nous la lui remîmes en mains, ensuite nous sommes partis.

(*Signé*) Le chanoine du Trieu, Smits, chanoine Zellarien, P. J. Goris, fossoyeur de la métropole. „

„ *P. S.* Quoique le ton tranchant & despotique du citoyen Camus, ce *Verrès*, cet *Aquilius* moderne, n'eût laissé presqu'aucun espoir au chapitre métropolitain de recouvrer ses vases sacrés, argenterie &c, qui avoient été transportés à Bruxelles, à l'hôtel de la monnoie & déjà brisés en mille pieces; cependant le jour avant l'évacuation de cette ville, elle a été restituée en vertu de l'ordre absolu de Dumourier. Il n'est resté en entier que l'ostensoir, enrichi de pierres précieuses, & le petit devant-d'autel d'argent, & il manque plusieurs objets, qui ont été *fraternellement* escamotés. ——— On débite ici que le citoyen Camus, aujourd'hui prisonnier à Maestricht, a demandé au gouverneur d'aller tous les jours à la Messe; que n'ayant pu l'obtenir, il a demandé

(*a*) Une autre lettre donne à la réponse du citoyen Camus une teneur toute différente. „ Messieurs, doit-il avoir dit, „ nous avons renchéri sur la doctrine de Platon, & nous „ croyons avoir bien fait. *Les tyrans*, dit ce philosophe, „ *commencent par affranchir les esclaves, & par piller les temples.* Nous avons fait plus & mieux. Nous avons mis en liberté tous les scélérats, nous en avons vuidé les prisons „ pour mettre les gens de bien en leur place; nous avons „ soustrait les assassins à l'échafaud, & nous y avons fait „ monter les hommes vertueux; nous n'avons pas seulement „ pillé les temples, nous les avons détruits de fond en comble, & en avons massacré les prêtres. Notre systême est „ d'ailleurs de piller le monde entier. Jugez après tout cela „ si vous avez bonne grace de nous disputer quelques calices „ & chandeliers de votre cathédrale. „ Républ. Liv. 3. t. 2. p. 228 & 230. Edit. d'Amst. 1763.

qu'on dît la Messe dans sa prison, ce qui a été également refusé. Si tout cela est vrai, il faut avouer que voilà une mortification bien aiguë pour un chrétien si fervent! „

Extrait d'une lettre de Gueldre, du 24 Avril.

„ Dans votre Journal du 15 Février (que je n'ai reçu que le 17 Avril apparemment par les affligeantes circonstances dans lesquelles votre ville s'est trouvée), j'ai lu, pag. 319, qu'une lettre datée de Cleves du 26 Janvier vous avoit mandé *la dévastation du célebre sanctuaire de Kevelaer*, de la part des brigands François lors de leur invasion dans la Gueldre. Comme j'étois sur les lieux le 20 Décembre, tems de leur arrivée, j'ai l'honneur de vous assurer, qu'ils n'ont pas mis les pieds dans la chapelle, que la sainte Vierge depuis cent cinquante ans a prise sous sa protection singuliere (*a*). Ces brigands à la vérité sous la conduite d'un certaiu D. van Damme, natif de Cassel près de Dunkerque, fils d'un chirurgien & soi-disant capitaine des chasseurs-francs, à l'avant-garde de l'armée du Nord, ont été deux nuits dans l'endroit, & par une sommation signée de Miranda ont extorqué aux prêtres de l'Oratoire une somme exorbitante, *parce que* (comme ils disoient en y mêlant beaucoup de blasphemes, d'outrages & d'insultes inouis) *ils avoient osé loger les prêtres François, réfractaires à la Constitution, qui étoient la cause de tant de sang répandu.* Alors, monsieur, l'image miraculeuse étoit cachée & mise en lieu de sureté. Les susdits prêtres de l'Oratoire se proposent de la remettre par une procession solemnelle dimanche prochain dans son lieu ordinaire, après une Messe solemnelle, chantée en

(*a*) Si ce correspondant est bien informé, il faut que l'auteur de la lettre (que j'ai insérée ensuite en entier dans le Journal du 1 Avril p. 555) l'ait été bien mal. Du reste, en tems de guerre & de troubles il est difficile de savoir le vrai, sur-tout dans les premiers momens; sur les lieux même on est souvent trompé par des bruits exagérés ou faux.

action de graces pour l'heureuse délivrance de la fatale liberté Françoise, laquelle n'a pu gagner dans ce pays „.

La lettre où l'on me prie de rendre compte de l'*Eloge funebre de Louis XVI*, m'est bien parvenue, mais je ne connois pas cet ouvrage, & ne sais où il existe.

J'ai reçu les questions touchant quelques objets de piété, dont il m'est bien difficile de m'occuper dans les circonstances. Sur la premiere, je dirai en peu de mots, que toute dévotion particuliere, qui a lieu le jour de Pâque, & détourne l'esprit des fideles de ce grand objet de la Religion, de ce fondement & de cette divine garantie de notre foi; qui éloigne les Chrétiens, & en particulier ceux des campagnes, de leur paroisse, de l'office & de l'instruction du jour; pour aller ailleurs s'occuper de quelque chose qui peut très-bien se célébrer en un autre tems; je dirai que c'est-là une dévotion très-mal entendue, qu'aucun motif ne peut justifier. ——— A la seconde question, s'il est avantageux de communier toujours *en forme de Viatique*, je réponds qu'on ne peut employer cette forme hors du danger de mort; que de la substituer soit à la Messe, soit dans la distribution de la Communion, à la formule ordinaire, c'est une faute très-grave, & à la Messe, une prévarication qui approche du sacrilege. Que si l'on prétend parler d'une simple intention, il est évident 1°. qu'elle ne fait pas la *forme*, & qu'elle ne peut jamais donner à la communion *modum Viatici*; sans quoi toutes les formes liturgiques dépendroient des idées individuelles de chaque fidele. 2°. Que cette intention est contraire à l'intention de l'Eglise qui ne veut pas que la sainte Eucharistie soit reçue comme *Viatique* hors du danger de mort, qu'elle défend même de la donner sous ce point de vue plusieurs fois dans une même maladie. 3°. Que si cela signifie qu'on envisage

chaque communion comme si c'étoit la derniere, il n'y a rien à redire; quoique celui qui ne songe ni à la premiere, ni à la derniere, communie également bien; & malheur à celui qui pour faire une bonne communion, a besoin de croire que c'est la derniere!... Que penser donc de tout cela, sinon que ce sont d'inutiles spéculations de gens estimables & vertueux, mais qui malheureusement ne sont pas assez occupés pour aller droit à Dieu, & qui ont assez de loisir pour s'amuser innocemment en chemin; par fois aussi un peu dévotement malins, cherchant à déjouer celui qui les appelleroit *sans Viatique.*

La *clef* est le mot de la derniere énigme.

Révez, je suis médicinal,
Deux syllabes font ma structure;
La premiere forme un animal,
Et la seconde son armure.

TABLE.

POLOGNE	*Varsovie.*	33
RUSSIE	*Pétersbourg.*	36
SUEDE	*Stockholm.*	37
ESPAGNE	*Madrid.*	38
ANGLETERRE	*Londres.*	42
	Dublin.	43
ALLEMAGNE	*Vienne.*	45
	Francfort.	50
	Liege.	52
FRANCE	*Paris.*	55
PAYS-BAS	*La Haye.*	61
	Bruxelles.	63
	Mons.	73